

## Table des matières

Présentation de l'article.....	1
Introduction.....	2
Élaboration de scénarios plausibles poussés par les affects.....	4
Choix des affections et affects les plus déterminants.....	5
Méthode d'élaboration de scénarios « plausibles ».....	7
Scénario général plausible d'association et d'institutionnalisation.....	10
Critères d'évaluation des scénarios « plausibles ».....	11
Ébauches de scénarios plausibles.....	12
Genèse de la monnaie.....	12
Genèse et perpétuation du capitalisme.....	14
Expropriation-appropriation initiale des moyens de production.....	15
Continuation de l'expropriation-appropriation des moyens de production.....	16
Production et reproduction de la force de travail.....	18
Que se passe t'il aujourd'hui ?.....	19
Genèse d'un capitaliste.....	20
Scénario plausible de sortie du capitalisme.....	22
Nouvelles stratégies de prise de contrôle.....	24
Prise en compte de l'environnement économique et financier.....	25
Travail domestique et petits boulots.....	26
Patriarcat et domination masculine.....	28
Races, ethnocentrisme.....	31
Immigrés-réfugiés en Europe.....	33
Thèses communes de nos différentes approches.....	35

Cet article (B-3) Approche « par scénarios plausibles » est sous Creative Commons BY-SA 4.0.

Cet article appartient à la rubrique [Approches pour toute recherche en SHS](#) de notre cahier de recherche [actualisation puis mobilisation de spinoza dans les sciences sociales](#).

## Présentation de l'article

Cet article décrit une approche pour imaginer des histoires, des *scénarios* « *affections* → *affects humains*<sup>1</sup> → *idées et actions* → *affections* », sur tout sujet, *scénarios* qui se sont passés ou auraient pu se passer jusqu'à une situation sociale existante ou ayant existé ou qui aurait pu exister, ou *scénarios* qui pourraient advenir. Dans ces scénarios, la temporalité n'est qu'ordinaire (avant, pendant, après) et non cardinale (ni durée, ni datation), sauf à raccrocher des événements avérés à ces scénarios.

---

1 Ex : désir de ., crainte de ., révolte contre ....

## article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

Notre approche adapte les propos de P. Ricoeur<sup>2</sup> à propos de l'histoire : « *l'histoire* [le scénario plausible] *n'a pas pour ambition de faire revivre, mais de re-composer, de re-constituer, c'est-à-dire de composer, de constituer un enchaînement rétrospectif. L'objectivité de l'histoire* [du scénario plausible] *consiste précisément .. dans cette ambition d'élaborer des enchaînements de faits au niveau d'une intelligence historienne* », avec la précision suivante : les *enchaînements de faits* comprennent les affects provoqués par des *faits*, des affections, les faits étant eux soit provoqués par des nécessités ou lois de la nature, soit poussés par les affects des individus et institutions.

Cette approche « *par scénarios plausibles* » est inspirée de celle de Orléan&Lordon dans leur article « *genèse de la monnaie* »<sup>3</sup>. Notre article mobilise cette approche sur huit exemples.

Les [articles \(B-1\) et \(B-2\)](#)<sup>4</sup> sont associés à cet article, le premier en proposant une approche interprétative pour toute étude sociologique, le deuxième en proposant des prémisses fondamentales poussées par les affects (les sentiments) et un référentiel à mobiliser pour toute SHS, [prémisses](#) mobilisées dans cet article pour fonder des scénarios. Ces 3 articles (B-1) à (B-3) sont présentés dans l'[article \(A-4\) prise en compte de raisons multiples dans nos approches en SHS](#).

## Introduction

Dans les articles ([A-1](#)) à ([A-3](#)) nous avons fondé des [thèses](#) conduisant à souligner (1-) le primat des affects et le fait que toute chose, y compris la raison, est désirée ou non et plus généralement affecte ou non, (2-) qu'à propos de toute chose chacun peut avoir sa raison, à savoir un édifice d'idées qui se tient plus ou moins, édifice fondé sur des prémisses dont certaines sont poussées par des affects (de désir, de crainte, etc...), dont des affects provoqués par des affections affectant beaucoup plus la personne que la chose (ex : une menace). Nous avons établi également (3-) que toute décision<sup>5</sup>, y compris un jugement ou un choix moral, est in fine poussée par les affects.

Même si les affects peuvent être géométrisés<sup>6</sup> en type (ex : de volition, de réaction, actif ou

2 P. Ricoeur « *Objectivité et subjectivité en histoire* », p. 30

3 A. Orléan et F. Lordon « *Genèse de l'État et genèse de la monnaie : le modèle de la potentia multitudinis* » (Juin 2006 <http://www.parisschoolofeconomics.com/orlean-andre/depot/publi/Spinoza0612.pdf>). Notons que R. Boudon (dans son article « *théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ?* » la découverte | revue du mauss, 2004/2 - no 24, pages 281 à 309) envisage également une approche similaire : « *il est possible...de reconstruire avec une quasi-certitude les raisons d'acteurs qu'on est dans l'incapacité d'interroger* » et ce en précisant bien que la raison n'est pas que « rationnelle » : « *j'ai supposé que pour l'acteur, le sens de ses actes ou de ses croyances réside dans les raisons qu'il a de les adopter. Cela ne signifie pas que l'acteur soit un être purement rationnel, dépourvu d'affectivité. On peut au contraire admettre sans réticence avec Hume que la raison est servante des passions.* ». Voir [article \(D-7\)](#) discutant l'individualisme méthodologique et l'ouvrage « *le juste et le vrai* »

4 [Article \(B-1\) Approche critique et interprétative](#) et [\(B-2\) Prémisses fondamentales pour toute SHS](#)

5 Voir dans articles ([A-2](#)) et ([A-3](#)) le chapitre *Décision toujours poussée par les sentiments de volition*

6 Spinoza E3 prologue : « *C'est pourquoi les sentiments de la haine, de la colère, de l'envie, etc., considérés en soi, suivent de la même nécessité et de la même vertu de la Nature que les autres choses particulières ....Je traiterai donc de la nature et des forces des sentiments ..selon la même méthode [géométrique] dont j'ai traité dans les parties précédentes de Dieu et de l'Esprit, et je considérerai les actions et les appétits humains de même que s'il était question de lignes, de plans ou de corps* ».

### article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

passif), en intensité et en durée, il n'en reste pas moins que leurs effets, ce à quoi ils poussent, sont grandement aléatoires et non probabilisables<sup>7</sup>. Tout peut arriver, même le plus « improbable ».

#### **Comment se saisir de cet aléatoire non probabilisable ? Et pour quel objectif ?**

Notre approche est une des réponses à ces deux questions : (1-) imaginer des histoires qui se tiennent, des scénarios plausibles, pouvant reprendre des histoires constatées (par des témoignages, des écrits) ou qui auraient pu se passer jusqu'à une situation sociale donnée, (2-) imaginer des scénarios futurs et les situations sociales qu'ils pourraient provoquer.

L'objectif n'est pas de deviner les scénarios les plus probables, mais au moins les deux suivants :

(1-) lorsqu'il s'agit de scénarios passés, connaître, au delà de la simple chronologie, les causes et leurs effets, les affections et les affects qui les ont poussés et imaginer que ça aurait pu se passer autrement selon d'autres affections et affects ;

(2-) lorsqu'il s'agit de scénarios à venir, considérer tous les scénarios plausibles, afin de prendre les mesures nécessaires pour éviter ceux que l'on ne souhaite pas et favoriser ceux que l'on souhaite, en sachant que les affects sont déterminants<sup>8</sup> !

*Remarque : ce que l'on souhaite ou pas renvoie aux critères d'évaluation évoqués plus loin.*

Nous pouvons imaginer plusieurs scénarios (par exemple selon les pays, selon les témoignages vécus, avec des hypothèses du type « si on continue comme maintenant »<sup>9</sup>) convergeant vers une situation similaire ou différentes.

Toutefois, aucune situation sociale n'est éternelle. Elle peut être remise en question du fait d'affects intenses<sup>10</sup> et antagonistes provoqués par toutes sortes d'affections (ex : covid 19 ou goutte qui fait déborder le vase des injustices jusqu'ici supportées par soumission mêlée de crainte car il faut subvenir à ses besoins)<sup>11</sup>.

---

7 Dans « *genèse de l'état et genèse de la monnaie le modèle de la potentia multitudinis* » (Juin 2006) Orléan&Lordon citant Keynes (« *The general theory of employment* ») : « en cette manière, il n'existe aucune base scientifique permettant de calculer une quelconque probabilité. Simplement nous ne savons pas ». Notons également qu'Ernesto Laclau (*La Raison populiste*) identifie l'*indécidable* dans le social. Voir notre article [article \(D-6\) Approche spinoziste de la finance et de l'économie réelle](#).

8 En terme de stratégie des jeux, il s'agit donc d'une stratégie maximin ou minimax et non d'une stratégie bayésienne fondée sur un gain pondéré par une probabilité, stratégie trop souvent utilisée alors qu'aucune probabilité n'est fondée.

9 Donc sans envisager des impondérables comme des accidents du type Tchernobyl ou marée noire.

10 Les affects les plus intenses socialement peuvent aussi bien être ceux d'une minorité ayant à disposition une force de coercition que ceux d'une majorité dans une délibération habermassienne.

11 Notons la pertinence de l'interrogation de F. Lordon dans la présentation de son séminaire EHESS « *structuralisme des passions* » : « elles [les institutions] ne peuvent jamais prétendre donner à cette autorité un caractère définitif, pour souligner que la subversion et la crise sont en permanence à leur horizon ». Ex : mouvement des « gilets jaunes » déclenchée par une taxe sur le diesel mais fondé sur bien d'autres perceptions (injustices, précarité, vulnérabilité, etc..)

## Élaboration de scénarios plausibles poussés par les affects

A propos d'un sujet social (ex : réfugiés, activités économiques) à traiter dans une situation donnée (situation future, actuelle ou passée d'un pays donné), cette élaboration se fait en quatre étapes :

(1-) définir préalablement une situation d'origine<sup>12</sup> (ex : un entrepreneur fondant sa boîte, des candidats à l'émigration) avec les protagonistes potentiels, personnes physiques ou morales, pouvant s'affecter mutuellement (ex : actionnaires, salariés, population riveraine de la méditerranée, précaires ayant les mêmes petits boulots que ceux espérés par des réfugiés),

(2-) poser les affects, dire, actions plausibles de chaque protagoniste, individu ou organisation, en considérant (a-) les affections qu'il éprouve (celles relatives à ce qu'il perçoit comme nécessités de sa nature et celles d'autres protagonistes dont des institutions humaines), (b-) les affects provoqués par ces affections et (c-) ce à quoi le poussent ces affects, conduit ou non par sa raison,

(3-) déterminer les prémisses de tous les protagonistes, poussées par leurs affects et ce qu'ils perçoivent comme nécessités de leur nature, prémisses qui fondent leurs raisons, dire et actions,

(4-) construire des scénarios plausibles reposant sur ces prémisses et se déroulant en fonction des intensités des affects éprouvés par tous les protagonistes, affects pouvant être provoqués par toutes sortes d'affection, dont des rapports de force entre protagonistes.

L'étape (1-) va de soi. Elle est un préalable pour limiter le « terrain » en fonction du sujet social choisi. Cette étape est bien sûr révisable au regard des étapes suivantes pour, par exemple, tenir compte de protagonistes oubliés alors qu'ils sont causes d'affections significatives.

Les étapes (2-) à (4-) risquent d'aller dans tous les sens si la question suivante n'est pas posée :  
quelles affections retenir ou imaginer comme les plus déterminantes ?

Nous proposons deux thèses empiriques pour répondre à cette question :

(a-) Les affects en présence poussent les scénarios avec leurs péripéties, leurs soubresauts, leurs périodes plus calmes, et ce au prorata de leur intensité collective, ex : crainte ou révolte provoquée par un rapport de force, désir massivement majoritaire de justice sociale, etc.

(b-) les affects les plus intenses sont relatifs aux prémisses déterminantes de chaque protagoniste, prémisses primordiales énoncées dans notre [article \(B-2\) \*Prémisses fondamentales pour toute SHS\*](#)

---

<sup>12</sup> Remarque : cette situation d'origine est bien réelle. Elle n'est pas un « État de nature » tel « l'État de nature marchand » proposé par Lordon&Orléan pour expliquer la genèse de la monnaie. Les affects et prémisses envisagés ensuite sont de toute sorte, y compris ceux classés par Spinoza comme caractérisant un État de nature.

## article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

et résumées dans nos sept [thèses](#).

C'est l'objet du paragraphe suivant que de détailler les déterminations les plus importantes en mobilisant cet article (B-2) mais sans oublier les multiples exemples réels corroborant ou remettant en cause ces deux thèses empiriques guidant cette nécessaire priorisation.

### **Choix des affections et affects les plus déterminants**

Parmi les 7 [thèses](#) à mobiliser pour créer des scénarios plausibles, les [thèses \(5-\)](#) et [\(6-\)](#) sont les plus déterminantes.

Nous déduisons de la [thèse \(5-\)](#) que tout scénario imaginé comme plausible doit tenir compte en premier lieu d'affections favorisant ou compromettant l'accomplissement, pour chacun, de ses désirs primordiaux de (a-) à (c-) et si possible dans cet ordre selon l'argumentation suivante :

(a-) La plupart des gens veulent persévérer dans leur être et peu sont « suicidaires » que ce soit pour eux ou pour leurs proches (ex : enfants) et même si l'association est indispensable<sup>13</sup> ils souhaitent ne pas trop dépendre des autres. Ce désir est souvent très intense et s'il est contrecarré par d'autres protagonistes (personnes ou institutions), il peut provoquer des affects de volition exacerbée, de révolte, de vengeance, etc...les litiges sont alors résolus par tous les moyens, dont la manière forte et sans trop respecter les lois du lieu ([thèse \(6-\)](#)),

(b-) Chacun perçoit ce qu'il pense être des *lois et nécessités de la nature et de sa nature*. D'autres protagonistes, en particulier des institutions, n'ont pas les mêmes perceptions et donc ne partagent pas les mêmes prémisses, ni pour elles-mêmes, ni pour les autres. Dans ce cas, la [thèse \(6-\)](#) rappelée ci-dessus est alors à prendre en compte.

(c-) Enfin, les désirs *d'appartenance, de « sacré », de droits fondamentaux* sont à prendre en compte. L'appartenance à une communauté, les relations affectives avec les proches sont considérées comme primordiales par bien des philosophes (A. Honneth, M. Walzer, P. Ricoeur,) et de nombreux psychologues sociaux<sup>14</sup>. Le désir de droits fondamentaux et le désir de respect de ce qui est, par chaque protagoniste, considéré comme sacré peut être si fort qu'il peut provoquer des « accords » ou des conflits dramatiques ([thèse \(6-\)](#)). Ces prémisses, dont le référentiel mobilise les

---

13 « *La société est fort utile, et même tout à fait nécessaire, non seulement pour vivre à l'abri des ennemis, mais encore pour s'épargner beaucoup d'efforts. Car si les hommes ne s'entraidaient pas mutuellement, l'art et le temps leur feraient défaut pour se maintenir et se conserver par leurs propres moyens. Tous, en effet, ne sont pas également aptes à tout et aucun homme pris isolément ne serait capable de se procurer ce dont un homme seul a grand besoin. Les forces et le temps, dis-je, manqueraient à chacun s'il devait seul labourer, semer, moissonner, moudre, cuire, tisser, coudre et faire bien d'autres choses indispensables pour se conserver en vie, pour ne pas parler des arts et des sciences qui sont tout à fait nécessaires à la perfection de la nature humaine et à sa béatitude.* » (Spinoza, V, TTP)

14 Ex : DUBAR (Claude). - *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*. Paris : PUF (Le lien social, VII), 2000

### article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

sphères de reconnaissance de A. Honneth (dans l'article (B-2) nous y ajoutons la sphère du sacré) sont à compléter, si nécessaire, de prémisses relatives à la sphère de l'estime sociale, prémisses dont le non respect provoque peut-être moins d'affects intenses.

L'article (B-2) *Prémisses fondamentales pour toute SHS* propose d'autres prémisses primordiales, en particulier celles relatives à la mise à disposition de biens et de services et au politique et social. Les prémisses posées par chaque protagoniste, dont des institutions, dans ces domaines sont souvent des **énoncés moraux**, à savoir, par définition étymologique du mot « moral », des énoncés qui règlent les mœurs, dont les relations entre personnes. Parmi ces énoncés moraux, les deux plus importants à prendre en compte pour élaborer des scénarios plausibles sont ceux relatifs à l'association entre les gens (« chacun pour moi », « chacun pour soi », « solidarité et secours mutuel ») et ceux relatifs à ce dont ils ont droit (ex : mérite (« qu'aux « meilleurs » » ou « selon sa contribution »), « justice sociale »<sup>15</sup>, « égalité » car c'est un droit inconditionnel pour tous, ex : droit à la santé).

L'élaboration de scénarios plausibles, en particulier lorsqu'il s'agit de scénariser une histoire passée sur la base d'enquêtes et de documents de toute sorte, peut conduire à des questionnements comme « pourquoi telle prémisses semble déterminante et pas telle autre ? », ou plus généralement « comment se fait-il que ça ne s'est pas passé comme cela au regard des prémisses qui nous semblaient a priori les plus déterminantes car les plus partagées ? ».

Exemples de telles situations sociales : (1-) une société très inégalitaire et une gauche « justice sociale » inexistante dans l'opinion et dans les urnes ; (2-) une longue politique répressive de la consommation de drogue mais sans résultat ; (3-) une majorité morale plutôt « solidarité » et un rejet important des immigrés et réfugiés ?

Si ce type de questions est posé, cela veut peut-être dire que des prémisses déterminantes n'ont pas été vues. Dans ce cas, il faut trouver d'autres raisons poussés par des affects intenses pour concevoir un scénario conforme à la réalité constatée et cohérent avec les prémisses posées, ex : pour (1-) une gauche divisée peu rassurante dans la perspective d'un rapport de force risqué pour les plus fragiles ; pour (2-) la drogue est perçue par le drogué comme une nécessité de sa nature du fait de son addiction ; pour (3-) le désir de préserver son appartenance, son identité, et la crainte pour les autochtones les plus fragiles d'être moins prioritaires.

---

15 Que ce soit la justice de Leibniz (*Méditation sur la notion commune de justice, 1702*): « [...] la justice est une volonté constante de faire en sorte que personne n'ait raison de se plaindre de nous. », celle de J.S. Mill (thèse utilitariste : est juste ce qui est bénéfique au plus grand nombre) ou celle de J. Rawls (est juste ce qui privilégie le plus le plus défavorisé)

### article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

Les enseignements tirés de la reconstruction de scénarios se rapportant à des histoires passées, scénarios prenant en compte les raisons de chacun (personnes ou institutions) poussées par ses affects, peuvent permettre alors d'imaginer des scénarios à propos d'un sujet donné pour le futur, des scénarios qui prendront en compte les personnes et les institutions telles qu'elles sont, avec leurs affects et leurs rapports de force.

#### **Méthode d'élaboration de scénarios « plausibles »**

L'élaboration de scénarios repose sur les deux thèses empiriques posées dans l'introduction de ce chapitre :

*(a-) Les affects en présence poussent les scénarios avec leurs péripéties, leurs soubresauts, leurs périodes plus calmes, et ce au prorata de leur intensité collective..*

*(b-) les affects les plus intenses sont relatifs aux prémisses déterminantes de chaque protagoniste.*

Sur un sujet donné, toutes les prémisses déterminantes possibles du terrain considéré (étape (1-)) doivent d'abord être posées (étapes (2-) et (3-)).

Ensuite, étape (4-), des scénarios sont élaborés en retenant les prémisses qui procèdent des affects les plus intenses<sup>16</sup> socialement. Parmi ces affects, il y a tous ceux provoqués par des affections relatifs à des rapports de force (ex : colère, soumission), à l'imitation des affects et à la puissance de la multitude, à savoir des affects non directement liés aux prémisses mais plutôt au contexte mais toujours à propos de ces prémisses.

Il y a autant de scénarios « plausibles » que d'hypothèses d'intensité des affects : les prémisses qui « gagnent », qui dominent (les gens mais aussi les institutions), sont celles poussées par les affects les plus intenses et les prémisses qui « perdent » sont celles qui provoquent des affects moins intenses et celles qui provoquent des affects de rejet intenses.

Les scénarios les plus improbables sont ceux dont les événements sont surtout poussés par des affects passifs, à savoir qui ne poussent pas à être sous la conduite de la raison quant à la décision et à la mise en œuvre de celle-ci, ex : colère, indignation, et non un sentiment actif<sup>17</sup>.

Un scénario est considéré dans un état social à peu près stable lorsque cet état ne provoque que des affects assez peu intenses à propos de prémisses qui remettraient en cause les prémisses de

<sup>16</sup> Les affects les plus intenses socialement peuvent aussi bien être ceux d'une minorité ayant à disposition une force de coercition que ceux d'une majorité dans une délibération habermassienne.

<sup>17</sup> D'après Spinoza, E3-P59, tous les sentiments actifs se rapportent à la joie ou au désir

article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

celui-ci, comparé à l'intensité des affects poussant ces prémisses fondant cet état, en particulier si celles-ci étaient remises en cause.

Le tableau suivant donne des exemples d'affections (col 2) causant des affects plus ou moins intenses (col 3) à propos de prémisses déterminantes (col 1), ainsi que des affections ou conséquences possibles (col 4) poussées par ses affects (col 3).

<b>Prémisses déterminantes concernées</b>	<b>Affections causes</b>	<b>Affects provoqués</b>	<b>Affections poussées par les affects provoqués</b>
Persévérer dans son être et tenir compte de ce qui est perçu comme lois et nécessités de la nature et de sa nature	Augmentation taxe sur diesel ; précarité et bas salaires de plus en plus répandue ; diminution du « reste à vivre » ; perception d'une mise en concurrence entre pauvres, entre autochtones et « étrangers » qui affluent.	Détresse, révolte, méfiance envers les élites, les gouvernements. Peur des autres, des étrangers.	Mouvement désordonné des gilets jaunes; montée du FN et RN dans les milieux modestes ; faible taux de participation aux élections ; désintérêt aux initiatives de démocratie participatives.
S'associer selon diverses modalités : -chacun pour moi et domination -chacun pour soi -Solidarité et justice sociale	Perception des inégalités de plus en plus grandes ; licenciements perçus comme « boursiers » ;  solidarité affichée durant la crise covid 19 ou l'afflux des réfugiés en 2015	Détresse, révolte ou soumission.  Joie, acceptation collective de l'épidémie	Suicide, grèves dures. Affections et prémisses de la ligne ci-dessus.  Accroissement de la solidarité au quotidien
Appartenance	Perception d'« étrangers » qui affluent ; bruits et odeurs ; Voile, tchador ;  Nouvel an chinois dans les rues de Paris 13.	Crainte  rejet révolte  plaisir	Fermeture des frontières, AfD et RN racisme au quotidien, vote RN ; enfermement communautaire cosmopolitisme convivial et ouvert
Droits fondamentaux	Violences policières ;  Sans papiers, « Privilège blanc » ou contrôle au faciès	Révolte indifférence, soumission, Frustration et révolte d'un côté et satisfaction de l'autre	Tensions sociales  détresse « violences urbaines »
Sacré	blasphème	Rejet mutuel	Attentats, profanation de cimetières ;



article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

Prémises déterminantes concernées	Affections causes	Affects provoqués	Affections poussées par les affects provoqués
			communautarisme
Estime sociale	« privilège blanc » à l'embauche ; plafond de verre	Frustration et révolte d'un côté et satisfaction de l'autre.	Taux de chômage en banlieue « sensible ».
Cosmopolitisme moral <sup>18</sup> (prémisse à volonté universaliste et individuelle plus ou moins affirmée). Concept mobilisé à propos des réfugiés (voir paragraphe « <i>immigrés-réfugiés</i> ». Prémisse beaucoup plus altruiste que les précédentes.	Domination d'un cosmopolitisme moral dans toutes ses variantes (« extrême », « modéré », « faible », « fort », « éthique individuelle », « Rights-based » and « value-based ») <sup>19</sup> variantes ignorant plus ou moins les prémises « appartenance » et « sacré »	Affects relatifs à ce qui est perçu comme nécessité de sa nature, à l'appartenance, au sacré si les prémises correspondantes sont trop oubliées par ce cosmopolitisme	Affections « apaisantes » si cette moralité cosmopolite est partagée par la majorité de la multitude. Impact dans les urnes (AFD, RN) et/ou par actions de groupes plus ou moins violentes si trop de prémises déterminantes (plus déterminantes que les prémises morales) sont perçues comme ignorées.

Les affections causes peuvent sembler anodines (ex : taxe sur le diesel) et les affections conséquences improbables ou « disproportionnées ». Il faut néanmoins en prendre acte ou les envisager. Des prémises classées par les uns en estime sociale (ex : défense pour les filles d'apprendre tel métier) peuvent être classées par les autres, au regard des conséquences si cette prémisse n'est pas respectée, en « appartenance » et provoquer l'exclusion ou l'enfermement.

Pour certains, des prémises du sacré sont beaucoup plus déterminantes que toute autre. De même, les tenants d'un cosmopolitisme moral « fort », « extrême », « value based » minimisent les déterminations des prémises d'appartenance et peuvent surévaluer les prémises d'estime sociale, en ne voyant pas qu'elles peuvent être ethnocentrées.

Des scénarios plausibles peuvent être poussés au bout d'une « logique » d'affects intenses et antagonistes, ex : (1-) réfugiés-immigrés poussés par le désir de vivre coûte que coûte vs désir des

<sup>18</sup> « Cette exigence (cosmopolitisme moral) ne s'adresse pas tant à l'homme privé ou à un homme faisant partie d'un État qu'à l'homme faisant partie du monde, c'est-à-dire au citoyen du monde. S'ouvre ainsi une perspective qui ne concerne pas strictement la morale en général, c'est-à-dire le Bien pour tout homme, ni seulement la politique c'est-à-dire le Bien pour les États. S'esquisse en effet un point de vue cosmopolitique, à partir duquel peut être appréhendé le Bien pour l'espèce humaine dans son ensemble, en tant qu'elle est en progrès vers ce Bien, à travers la série des générations de toutes les époques futures ». In « *Le cosmopolitisme comme exigence morale* Caroline Guibet-Lafaye Dans Kant cosmopolitique (2008), pages 79 à 94 <https://www.cairn.info/kant-cosmopolitique--9782841621576-page-79.htm>

<sup>19</sup> Voir « *Talking of Values: Understanding the Normative Discourse of EU Migration Policy On (Value-Based) EU Policies on Migration* » Authors: Dr. A. Dimitriadis, Dr. H. Malamidis, Hellenic Foundation for European and Foreign Policy (Greece) September 2019, DELIVERABLE 2.1

### article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

autochtones, des pays riverains de la méditerranée, de ne pas se laisser « envahir », désir poussés par des prémisses identiques ; conséquence plausible : les laisser mourir au large, au gré de la météo ; (2-) communautés perçues comme voulant affirmer leur appartenance, leurs relations genrées, ou prêtes à travailler en acceptant des conditions considérées comme déplorables vs autochtones désirant ne pas mettre en cause ou en danger leur appartenance, leurs relations genrées, leurs conditions de travail; conséquence plausible : tensions violentes.

Les scénarios aux conséquences plus « acceptables » ne peuvent pas ignorer les affects intenses mentionnés, sous peine de ne pas être plausibles mais trop idéalistes. D'une manière ou d'une autre, ces scénarios doivent proposer des affections de nature à rendre moins intenses ces affects, que ce soit en provoquant une adhésion, ou une crainte plus intense que ces affects pour les étouffer.

Le chapitre suivant *Suggestions de scénarios* suggère des scénarios dont les prémisses déterminantes découlent de celles présentés en fin de document et dans le tableau de ce paragraphe.

Dans tous la plupart des scénarios, il est question d'association et d'institutions, sujet sur lequel nous proposons un scénario général.

### **Scénario général plausible d'association et d'institutionnalisation**

Poussés par des affects communs de désir, de crainte, de désir de se révolter<sup>20</sup>, les humains ont recours aux autres et s'associent de multiples façons, plus ou moins explicitement et selon des énoncés de toute sorte, dont des énoncés moraux ([thèses \(2-\)](#) et [\(5-\)](#)).

En mobilisant Sartre<sup>21</sup>, I.M. Young<sup>22</sup> nous suggère de multiples variantes de ces associations, des plus éphémères au plus formalisées et durables. En les mobilisant, nous proposons un scénario général plausible de recours aux autres, d'associations, d'institutionnalisations éventuelles. Pour illustrer ce scénario général, deux exemples sont légèrement évoqués : un réseau de transport public (cet exemple est déjà proposé par Sartre et I.M. Young), une organisation [patriarcale] de la famille (Cet exemple est un peu plus développé dans le paragraphe *Patriarcat et domination masculine*).

Des affections provoquent des affects (ex : désir de se déplacer ; désir de persévérer dans son être et de se reproduire) poussant des prémisses de toute sorte (ex : développer les véhicules individuels ou les transports en commun ; il est avantageux et aisé de dominer les femmes).

Certaines prémisses sont dominantes (mais pas forcément majoritaires) et procèdent soit de ce

---

20 Spinoza, T.P. 3-9 et 6-1.

21 Sartre, Jean-Paul, 1976 *Critique de la raison dialectique*, t. 1, Paris, Gallimard, 1985

22 I.M. Young : « Gender as Seriality », *Signs* 19,3, printemps 1994 : 703-738, traduction Marie-Ève Lang

### article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

qui est perçu, au moins par les dominants, comme des nécessités de la nature, soit de choses poussées par les affects (désir de .., crainte de, etc.) des dominants. Cette domination peut s'exercer en ayant capté la puissance de la multitude (un pouvoir ou imperium<sup>23</sup>) ou être directement cette puissance de la multitude (une pression sociale). Certaines de ces prémisses dominantes conduisent, sous la conduite d'une raison, à mettre en place plus ou moins rapidement des organisations ou structures sociales explicites ou implicites (ex : réseau de bus vers une zone d'activité ; lois de la famille, division des tâches ménagères).

Ces organisations ou structures sociales explicites ou implicites poussent chacun, dominants et dominés, à des comportements, à des séries sociales pratico-inertes poussées et « acceptées » car soit perçues comme nécessité de la nature (ex:usage d'un réseau de bus si c'est la possibilité la plus commode de se déplacer pour aller travailler), soit comme des contraintes d'institutions humaines (ex : division genrée du travail domestique).

Ces séries sociales pratico-inertes sont révélatrices de structures sérielles<sup>24</sup>. Les actions sont le plus souvent routinières, habituelles. Toutefois, des affections particulières peuvent advenir (ex : retard des bus ou hausse importante des tarifs ; violences conjugales « de trop »). Ces nouvelles affections provoquent des affects poussant à la constitution de « groupes en fusion » (ex : usagers mécontents des transports ; rassemblement spontané de femmes organisé via facebook), puis parfois de « groupes statutaires » (ex : mot d'ordre de boycott des transports ; manifeste d'un groupe de femmes de ne pas en rester là). Tout cela peut retomber aussi vite que cela a surgi mais peut également continuer, s'étendre, prendre de l'importance jusqu'à parfois mettre en place des organisations et institutions se positionnant plus ou moins durablement par rapport à ces structures sociales initiales (ex : association des usagers des transports publics ; association de soutien et de luttes contre ... ou pour .....) jusqu'à les remettre en cause ou les faire évoluer profondément.

### **Critères d'évaluation des scénarios « plausibles »**

Ces scénarios « plausibles » à imaginer peuvent et doivent avoir des critères d'appréciations exprimés dans notre référentiel de prémisses ([thèse \(6-a\)](#)), autant pour favoriser des scénarios aboutissant au « meilleur » que pour éviter des scénarios aboutissant au « pire », le « meilleur » et le « pire » étant appréciés dans un sous-référentiel préférentiel de notre référentiel.

Par exemple, les personnes « humanistes individualistes » peuvent choisir les critères

---

23 F. Lordon : *Imperium: structures et affects des corps politiques* (21/09/2015)

24 I.M.Young (dans « Gender as Seriality ») : « la structure sérielle désigne un certain niveau d'existence sociale et de relations sociales avec les autres, celui de la routine, de l'habitude, de l'action qui est liée à des règles »

### article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

préférentiels suivants pour apprécier une situation sociale : (1-) le « pire » est plutôt une situation sociale, caractérisée par la souffrance de beaucoup, provoquant des affects intenses de colère, indignation, révolte ou vengeance mais aussi des affects de peur, de crainte, de soumission, dont à une communauté, trop prégnants ; (2-) le « supportable » peut être défini avec les mêmes affects que pour le « pire » mais moins intenses et prégnants ; (3-) le « meilleur » est plutôt une situation sociale, caractérisée par une « vie bonne », provoquant des affects plus ou moins intenses de désir, de joie, de liberté, de sécurité, de solidarité, etc.. la dimension « communautaire » étant rassurante ou considérée dans la sphère privée.

Nous pensons que les critères ci-dessus sont applicables, pour ceux qui les désirent, à tout sujet de société, ex : mise à disposition et jouissance de biens et de richesses, politique envers les immigrés-réfugiés. Bien entendu, les affections provoquant les affects sont caractéristiques du sujet et sont à associer à l'affect qu'elles semblent provoquer, ex : crainte de la fin de mois, peur d'être refoulé, indigné par les conditions de travail, bouleversé puis révolté à l'image d'un bébé noyé sur la plage, désir de voir ses enfants aller à l'école, etc....

Bien entendu, d'autres critères d'évaluation sont envisageables et applicables aux mêmes sujets, par exemple des critères associés aux énoncés préférentiels « chacun pour soi et chez soi » ou « chacun pour moi ».

## Ébauches de scénarios plausibles

Des scénarios plausibles font ou feront l'objet d'articles plus détaillés. Nous proposons ci-dessous les résumés de quelques exemples<sup>25</sup>. Dans tous ces scénarios, les prémisses déterminantes du sujet traité découlent des [7 thèses](#) rappelées en fin d'article.

A minima, pour chacun des sujets, nous proposons des prémisses de « raisons » pouvant conduire ou pousser des protagonistes, personnes physiques ou personnes morales (institutions) et permettant ensuite de camper différents personnages qui se côtoient physiquement ou par des idées et des discours.

### Genèse de la monnaie

L'[article \(D-1\) Critique spinoziste des thèses de Orléan&Lordon](#) analyse le scénario plausible de Orléan&Lordon sur la genèse de la monnaie et esquisse ensuite d'autres scénarios plausibles selon le schéma proposé dans le chapitre *Élaboration de scénarios plausibles poussés par les affects*.

---

<sup>25</sup> Remarque : ces résumés ne montrent donc pas forcément les quatre étapes d'élaboration du chapitre précédent.

### article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

En reprenant les quatre étapes d'élaboration de scénarios plausibles, nos remarques sont les suivantes :

(1-) Le terrain doit au moins englober les 3 pôles de pouvoir et de puissance que sont les marchands, les politiques et le reste de la multitude. Le scénario de Orléan&Lordon se concentre sur les marchands en posant comme origine du scénario un « état de nature marchand ». Nous remplaçons cet « état de nature », repère originel pédagogique<sup>26</sup> et situé dans le temps, par un référentiel de prémisses déterminantes à propos du sujet traité à savoir « genèse de la monnaie ».

(2-) les étapes (2-) à (4-) sont mises en œuvre en retenant les prémisses déterminantes (celles de nature à provoquer les affects les plus intenses dans chaque pôle de pouvoir et de puissance).

Nous proposons les prémisses déterminantes suivantes, prémisses découlant de celles du tableau du paragraphe *Méthode d'élaboration de scénarios « plausibles »* ainsi que de nos [7 thèses](#) rappelées en fin de cet article :

(a-) Conatus (persévérer dans son être) d'où désirs de disponibilité de biens et de services, au moins de ceux perçus comme étant des nécessités de notre nature, et désir d'augmenter notre puissance d'agir ([thèse \(1-\)](#)),

(b-) Désir de comprendre, de « maîtriser les choses », de prévoir, bref désir d'avoir une connaissance du 2. genre<sup>27</sup> à propos des choses désirées ([thèse \(2-b\)](#)),

(c-) Désir d'accumuler, de pérenniser sa richesse (poussé par une prémisse morale « chacun pour moi » quant au recours aux autres (voir (e-)), accompagné du désir de pouvoir échanger la richesse accumulée avec tout autre richesse,

(d-) désir de s'associer ou d'avoir recours aux autres avec une prémisse « secours mutuel » (poussé par une prémisse morale « solidarité-cohésion et justice sociale »)<sup>28</sup>

(e-) désir de s'associer ou d'avoir recours aux autres avec une prémisse de pouvoir et de domination y compris sur toute production et mise à disposition de biens et services (poussé par une prémisse morale « chacun pour moi »),

(f-) Désir d'être libre nécessaire sans être ni contraint par des institutions, ni y être impliqué, et sans désir de dominer,

Le désir (a-) est éprouvé à peu près par tous, le désir (b-) est éprouvé par beaucoup,

Les désirs (c-) et (d-), à propos des mêmes choses, sont plutôt antagonistes,

Les désirs (d-) et (e-) reprennent la [thèse \(2-a\)](#) mais en précisent les modalités ([thèse \(5-c\)](#)),

Les désirs (d-) et (e-) relèvent d'une anthropologie politique machiavelienne<sup>29</sup> et sont plutôt antagonistes à propos des mêmes choses, d'où alternance de révolte et de soumission entre dominants et dominés,

Les désirs (c-) et les désirs (e-) à propos de mêmes choses rendent intrinsèquement antagonistes les personnes ou organisations poussées par ces désirs, que ce soit dans la sphère marchande ou

26 F. Lordon&A. Orléan : « notre état de nature [marchand] correspond à un état social hypothétique » ( Genèse de l'État et de la monnaie, P 10), puis en citant A. Matheron : « même si les hommes ne s'étaient jamais trouvés dans une telle situation, le concept d'état de nature n'en resterait pas moins indispensable à la compréhension et (ce qui revient au même) à la justification de l'état civil » (Matheron, Ibid., 1988, p. 306) puis « l'état de nature est une abstraction ; mais une abstraction nécessaire à l'intelligence de la société politique et qui, à l'intérieur de celle-ci, existe concrètement à titre de moment dépassé et conservé » (ibid., p. 301)

27 Connaissance fondée sur des prémisses poussées par ces sentiments, sur d'autres prémisses poussées par ce qui est perçu comme nécessité de la nature et de sa nature, toutes ces prémisses pouvant être des préjugés, du « sens commun », et pouvant être également plus ou moins incompatibles entre-elles.

28 C'est le désir exprimé par Spinoza dans le T.P. : voir [article \(4-3\)](#)

29 Voir [article \(B-2\)](#) *Prémisses fondamentales pour toute SHS*

dans la sphère politique ou entre ces 2 sphères, d'où luttes fréquentes entre dominants.

Les désirs (d-) et les désirs (f-) à propos de mêmes choses rendent intrinsèquement coopératifs,

Les désirs (c-) et (e-) sont souvent associés chez la même personne car ils procèdent d'un même désir plus fondamental : association sur la base morale de « chacun pour moi »,

Les désirs (d-) et (f-) sont souvent associés chez la même personne car ils procèdent d'un même désir plus fondamental : association sur la base morale de « secours mutuel » et « justice sociale »<sup>30</sup>.

Ces six désirs de (a-) à (f-) sont assez exhaustifs mais certains seront dominants et d'autres non :

Comme le font Orléan&Lordon, nous pouvons élaborer des scénarios plausibles, dont celui proposé par ceux-ci, tous poussés par des désirs parmi ces six désirs et incluant des mises en œuvre d'États et de systèmes monétaires et fiscaux. Ces scénarios se continuent de nos jours, toujours poussés par des désirs parmi ces six même désirs, et évoluent en fonction des désirs dominants du moment et de leur mise en œuvre plus ou moins sous la conduite d'une raison dominante. Cette mise en œuvre peut être perturbée par d'autres raisons ou même directement par d'autres sentiments provoqués par toutes sortes d'affections (1-) dont celles procédant de l'imitation des affects et de la puissance de certaines multitudes, (2-) dont celles relatives à l'impuissance à satisfaire les nécessités de sa nature, processus dans ce cas assez aléatoire.

Par exemple, les désirs (c-) et (e-) poussent à la genèse de la monnaie et plus généralement de toute institution monétaire et financière, politique, économique, etc : intercaler des institutions humaines entre les humains et des nécessités de leur nature est une grande source de pouvoir, de contrôle et de prélèvement d'une part de cette richesse. Il y a le plus souvent collusion ou association des pouvoirs politique, économique et financier mais il peut aussi y avoir confrontation, chaque dominant (politique, financier, marchand, etc..) ayant sa raison (sa « logique ») fondée sur des prémisses poussées par ses sentiments (voir [article \(C-1-b\) Appropriation des moyens de production](#) et [\(C-1-c\) Logique financière vs logique productive](#)).

Les désirs (d-) et (f-) ne sont pas dominants, même s'ils sont majoritaires d'après Machiavel et mes résultats de thèse<sup>31</sup>. Cette majorité subit en particulier l'évolution des modalités des institutions monétaires, ex : chèques barrés, obligation d'avoir un compte bancaire pour recevoir un salaire, restriction de plus en plus grande de l'argent liquide, règles d'engagement pour des emprunts, interconnexion des interdits bancaires, etc... Parfois, ces désirs deviennent dominants, ex : lois licinio-sextiennes de la 1. république romaine limitant l'accumulation, la période des 30 glorieuses durant laquelle le salariat était un peu plus en position de force.

## **Genèse et perpétuation du capitalisme**

Au contraire de l'exemple précédent, nous ne nous concentrons dans cet exemple que sur les désirs qui ont de fait dominé et qui dominent encore l'économie dite capitaliste. D'autres désirs dominants, par exemple ceux actuellement majoritaires, détermineraient d'autres scénarios, par exemple les désirs qui ont poussé, pendant des siècles, à la mise à disposition des terres communales ou à la gestion de biens communs tel que l'eau<sup>32</sup>.

Ces désirs dominants sont ceux d'une petite catégories de gens selon Machiavel : ceux qui veulent du pouvoir, qui veulent dominer les autres pour toutes sortes de raisons, dont le désir de « faire du fric » (comme écrit Marx, « *Geldmacherei ist das treibende Motiv* »). Pour assouvir la

30 C'est ce que désire également de Spinoza

31 Voir [article \(C-3\)](#) Diversité des perceptions exprimées et des conduites sociales des salariés

32 Voir les travaux de Elinor Ostrom comme *Rules, games, and common-pool resources*, University of Michigan Press, 1994

plupart de ses désirs, dont faire du fric et amasser de la richesse, le capitaliste doit recourir aux autres, s'associer à d'autres (selon Spinoza T.P.), mais d'une manière adéquate à ses désirs.

*Rappel : d'autres désirs dominants, par exemple ceux actuellement majoritaires de solidarité et de justice sociale, détermineraient d'autres associations, avec des scénarios de mise à disposition des terres communales ou de gestion de biens communs tel que l'eau<sup>33</sup>.*

Les premières manières adéquates d'association pour dominer et s'enrichir ont été l'esclavage et le servage (serfs-paysans travaillant des terres communales pour donner la plus grande partie de leur travail aux seigneurs).

## Expropriation-appropriation initiale des moyens de production

Pour assouvir son désir de « faire du fric » et de dominer, le capitaliste en herbe s'est dit, avec le temps et des philosophies plus individualistes et naturalisantes<sup>34</sup>, que, pour mieux maîtriser des moyens de production, il fallait les posséder individuellement<sup>35</sup>. Sauf que ça coûte cher et c'est pas un truc de capitaliste que de dépenser d'abord pour peut-être s'enrichir ensuite. Par chance, les terres sont communales et n'appartiennent pas à un collectif (le concept de personne morale n'apparaît qu'à la fin du 19. siècle). Il se les approprie donc de manière plutôt violente et aussitôt suscite les lois sur la propriété privée avec donc des titres de propriété sur « ses » terres pour bien verrouiller ses nouvelles propriétés (Voir J. Locke). Même chose lors de la conquête de l'Amérique nord et sud au détriment des indiens (terrains de chasse ou terres cultivées) ainsi qu'en Afrique (la terre des ancêtres pour les cultures vivrières) durant la colonisation.

Comme le décrivent Marx<sup>36</sup> et bien d'autres, il y a eu d'abord « expropriation-appropriation » initiale des communs par la noblesse, appropriation violente d'après Marx<sup>37</sup>.

*Remarque : nous pensons que Marx n'aurait pas dû utiliser le mot « accumulation » « primitive » ou « initiale » car l'accumulation (de la plus-value) a commencé évidemment après cette « expropriation-appropriation » initiale.*

Cerise sur le gâteau : ces expropriations ont jeté « de grandes masses d'hommes .. , prolétaires hors-la loi, sur le marché du travail ».

MAIS, exproprier et s'approprier des biens qui existent déjà (terre, eau), c'est simple.

PAR CONTRE, quid des moyens de production qui n'existent pas encore, qu'il faut inventer et construire, ex : machines à tisser. Comment se les approprier sans y consacrer une trop grande partie de sa fortune (même si elle « mal » acquise, provenant d'une appropriation primitive) ?

33 Voir les travaux de Elinor Ostrom comme *Rules, games, and common-pool resources*, University of Michigan Press, 1994

34 Marx *Introduction à la critique de l'économie politique* (1859) : « cet individu du XVIIIe siècle produit, d'une part, de la décomposition des formes de société féodales, d'autre part, des forces de production nouvelles qui se sont développées depuis le XVIe siècle – apparaît comme un idéal qui aurait existé dans le passé... ils [Ricardo, A. Smith] considèrent cet individu comme quelque chose de naturel, conforme à leur conception de la nature humaine, non comme un produit de l'histoire, mais comme une donnée de la nature. Cette illusion a été jusqu'à maintenant partagée par toute époque nouvelle. ». Voir aussi Hegel, *la Raison dans l'Histoire* : « on suppose un état de nature et l'on s'imagine que l'homme y vit en possession de ses droits naturels, dans l'exercice illimité et la jouissance de sa liberté ? Cette conception ne se présente pas comme historiquement fondée ; en effet si on voulait la prendre au sérieux, il serait difficile de prouver qu'un tel état ait jamais existé dans le passé ou dans le présent. »

35 Godelier M. *La Part idéale du réel. Essai sur l'idéologique*. In: L'Homme, 1978, tome 18 n°3-4. De l'idéologie. pp.155-188 : « Pour qu'une activité sociale..joue un rôle dominant dans le fonctionnement et l'évolution d'une société ...il faut nécessairement qu'elle assume directement... la fonction de rapport de production »

36 Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, chap 24, Paris, Editions Sociales, 1982,

37 Marx (ibid) : « Dans l'histoire de l'accumulation initiale, les moments qui font époque sont tous les bouleversements qui servent de leviers à la classe capitaliste en formation ; mais surtout ce sont les moments où de grandes masses d'hommes ont brusquement et violemment été arrachés à leurs moyens de subsistance et jetés, prolétaires hors-la loi, sur le marché du travail. Chacun sait que dans l'histoire réelle, le premier rôle est tenu par la conquête, l'asservissement, le crime et le pillage, en un mot, par la violence »

*Rappel : Commencer à dépenser du fric pour espérer en gagner, c'est pas un truc de capitaliste.*

## **Continuation de l'expropriation-appropriation des moyens de production**

Au début du capitalisme industriel, n'ayant pas trouver la solution idéale, le capitaliste est très méritant d'après ce que décrit Marx dans tous ses écrits (*travail salarié et capital, Le Capitalisme*). Il risque une partie de sa fortune et il est un vrai capitaine d'industrie :

Dans *Travail salarié et Capital*, Marx écrit : « *Le capitaliste lui (à l'ouvrier tisserand) fournit le métier à tisser et le fil* » et plus loin « *« Le capitaliste achète avec une partie de sa fortune actuelle, de son capital, la force de travail du tisserand tout comme il a acquis, avec une autre partie de sa fortune, la matière première, le fil, et l'instrument de travail, le métier à tisser »* ».

Dans *Le Capital*, le capitaliste paye de sa fortune et de sa personne : « *Revenons maintenant à notre capitaliste. Nous l'avions laissé alors qu'il venait d'acheter sur le marché tous les facteurs nécessaires au procès de travail, les facteurs objectifs ou moyens de production, le facteur personnel ou force de travail. De l'oeil averti du connaisseur, il a choisi les moyens de production et les forces de travail qui conviennent à son industrie particulière : filature, fabrication de chaussures, etc<sup>38</sup> »* ».

Tous ces propos de Marx décrivent un capitaliste qui mise sa fortune, prend des risques et de plus dirige « son » entreprise. C'est l'actionnaire de l'article 1832 du code civil : « *La société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter* ». En reprenant les propos de Marx : « *des biens* » à savoir *une partie de sa fortune* » ; « *leur industrie* » à savoir « *l'oeil averti du connaisseur, [qui] a choisi les moyens de production et les forces de travail* » ; « *partager le bénéfice ou de profiter de l'économie* » à savoir recevoir des dividendes.

Mais comme l'écrit Marx dans « *Das Kapital, Band 2, Abschnitt 1, 1.4 Der Gesamtkreislauf* », c'est reloud : « *Geldmachen ist das treibende Motiv. Produktion erscheint nur als notwendiges Übel dazu.* » soit « *Gagner de l'argent est le motif moteur. Pour cela, la production n'apparaît que comme un mal nécessaire* ».

Dans tous les écrits de Marx, le capitaliste et « son » entreprise ne font qu'un. L'entreprise n'a aucune réalité juridique. Concrètement, il n'y a qu'un seul compte en banque et la responsabilité juridique et financière du capitaliste est totale.

Mais Marx pense déjà que le rêve du capitaliste est de se libérer le plus possible de toutes ces lourdeurs et responsabilités tout en faisant du fric : « *Alle kapitalistischen Nationen ergreift periodisch ein Schwindel, den sie zur Geldmacherei frei von lästiger Produktion nutzen.* » soit « *Toutes les nations capitalistes ont périodiquement une chimère, celle de pouvoir faire du fric en se passant d'une production pesante ennuyeuse* ».

**Eurêka ! Vers les années 1860, le capitaliste trouve LA solution ingénieuse : la « responsabilité limitée »** (tout en conservant l'inexistence juridique de l'entreprise).

Le concept de « responsabilité limitée » et sa mise en œuvre dans les lois au 19. siècle (ex : en France, lois du 23 mai 1863 puis du 24 juillet 1867 ; en Angleterre lois de 1856 à 1862 sur les Joint-Stock Company limited) compte, d'après Y.N. Harari dans son célèbre ouvrage SAPIENS, « *parmi les inventions les plus ingénieuses de l'humanité* » : « *Peugeot appartient à un genre particulier de fictions juridiques, celle des « sociétés anonymes à responsabilité limitée »*. *L'idée qui se trouve derrière ces compagnies compte parmi les inventions les plus ingénieuses de l'humanité.* ». Harari

---

38 Karl Marx, *Le Capital* 1, Chap. V - Procès de travail et procès de valorisation



en explique les avantages : « *Si une voiture tombait en panne, l'acheteur pouvait poursuivre Peugeot, mais pas Armand Peugeot*<sup>39</sup>. *Si la société empruntait des millions avant de faire faillite, Armand Peugeot ne devait pas le moindre franc à ses créanciers. Après tout, le prêt avait été accordé à Peugeot, la société, non pas à Armand Peugeot, l'Homosapiens* » capitaliste !

Cette explication montre que la « responsabilité limitée » est en fait non pas une limitation des risques mais un véritable transfert de responsabilité et des risques de l'investisseur-actionnaire à la société-entreprise, à son collectif de travail, responsabilité pénale et économique. Toutefois ce transfert ne s'accompagne pas en retour d'un transfert de propriété du fait de la non réalité juridique de l'entreprise<sup>40</sup> : quel que soit le montant investi par l'investisseur-actionnaire il a toujours le pouvoir et est propriétaire de fait (de part sa possession des actions) de tous les moyens de production (locaux, machines, moyens informatiques, etc...), y compris de ceux achetés grâce aux « millions » empruntés : c'est l'entreprise, qui acquiert en empruntant, qui rembourse, et qui entretient à ses frais les moyens de production en plus, bien entendu, de payer salaires, charges, taxes et dividendes.

Au départ, le capitaliste verse sa mise (le **capital social**) sur le compte de l'entreprise. Certes, dans un premier temps, l'entreprise paye les premiers moyens de production (ex : locaux loués), les premiers salaires, un peu de matière première, grâce à la mise versée sur son compte d'entreprise. Ensuite, sous directive du capitaliste, c'est bien entendu l'entreprise, son collectif de travail, qui SE paye SES salaires (dont ceux du personnel entretenant et réparant les moyens de production), SA matière première, SES machines supplémentaires, les charges et taxes diverses ET bien sûr des **dividendes** au capitaliste et même le **rachat d'une partie des actions** du capitaliste. Tous ces paiements sont possible grâce aux produits des ventes et grâce aux emprunts contractés directement par l'entreprise<sup>41</sup> et remboursés par elle. Tout cela sans que le capitaliste n'y rajoute un sous « *de sa fortune actuelle* ».

Il est donc très compréhensible que les investisseurs-actionnaires recourent à ces procédés plutôt que d'émettre des actions supplémentaires pour attirer d'autres investisseur-actionnaires avec qui certes ils partagent les risques mais également le pouvoir et la propriété.

Bien qu'il n'ait pas rajouté un sous, le capitaliste est de fait propriétaire de toutes les machines supplémentaires en plus des premières entretenus en bon état de marche (sinon, que valent elles?).

Certes, le capitaliste peut parfois augmenter sa mise (lors d'une émission d'actions) mais si ça marche bien avec cette entreprise, il préfère miser *sa fortune actuelle* dans une autre.

Les deux fondements juridiques cités permettent la mise en œuvre de toutes sortes de procédés minimisant la mise du capitaliste pour l'acquisition de moyens de production (**effet de levier**), mais également pour l'acquisition d'autres entreprises (**rachat à effet de levier**) et enfin lui permettent même de récupérer une partie de sa mise (**rachat d'actions**) sans perte d'aucune de ses prérogatives et quitte à ce que l'entreprise s'endette pour cela.

Le flux financier du capitaliste à l'entreprise se compose du **capital social** social versé au départ et augmenté de de temps en temps (émission d'actions). Le flux financier de l'entreprise au capitaliste se compose des dividendes et des rachats d'actions.

Ce sont ces flux ou ce circuit qui a été étudié par Marx : le circuit de la **plus-value** et de son extorsion.

39 Ex : le PdG de F.T. a été jugé et condamné, mais pas les actionnaires qui l'avaient nommé et missionné !

40 Voir J.P. Robé : publication *L'entreprise et le droit*, Puf, collection *Que sais-je ?* n 3442.) au cours du séminaire « *l'entreprise oubliée par le droit* » du 01/01/2001 de Vie des Affaires organisé « *grâce aux parrains de l'École de Paris* »

41 En 2016 investissement par émission d'actions : 22 M€ ; par emprunt des entreprises : 297 M€ (source : LaTribune et Insee),

## article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

Néanmoins, à côté de ces flux doivent être rajoutés les moyens de production qui croissent, qui sont entretenus et améliorés, **moyens de production à la disposition du capitaliste** bien qu'ils soient financés essentiellement par l'entreprise et son collectif de travail.

Ce deuxième circuit n'a pas pu être étudié par Marx : dans son analyse, le capitaliste et « son » entreprise ne font qu'un. Ce deuxième circuit aurait pu être étudié par les marxistes ultérieurs.

*Remarque : si l'entreprise était, comme une association 1901, sujet de droit, la « responsabilité limitée » serait remplacée par les « responsabilités ET propriétés partagées » entre actionnaires et le collectif de travail de l'entreprise, chacun selon sa contribution. Voir à ce propos le scénario « sortie du capitalisme ».*

En outre, la « responsabilité limitée » permet l'arrivée de capitalistes qui n'ont en rien la fibre de grand capitaine d'industrie<sup>42</sup>. Le capitaliste, dans sa fonction, n'a pas « l'œil averti du connaisseur » qui « a choisi les moyens de production et les forces de travail qui conviennent à son industrie particulière », il n'est pas le PdG : il nomme le vrai PdG<sup>43</sup>, le missionne (ex : pour tenir l'objectif de maximiser dividendes et rachat d'actions, faire tout pour minimiser les « coûts » salariaux) et peut le « débarquer » à tout moment sans préavis ni raison à donner<sup>44</sup>.

Ce monopole d'acquisition des moyens de production réalisé de fait par les procédés permis par la « responsabilité limitée » (ex : effets de « levier », rachat d'actions) est le pré-requis nécessaire pour une mise en œuvre du circuit de la plus-value, le seul étudié par Marx : il permet le rapport salarial de subordination de ceux qui n'ont plus que leur force de travail à proposer.

Il permet également des mouvements rapides et aléatoires de capitaux dans la sphère financière et au gré des affects des capitalistes, alors que ces capitaux portent la propriété de TOUS les moyens de production mais qu'ils sont valorisés vaguement en fonction de ces moyens et surtout en fonction de leurs affects. L'économie réelle est prise et parfois emportée dans les soubresauts de la finance<sup>45</sup>.

En effet, le rêve d'être « *frei von lästiger Produktion* » et de vitesse des investissements évoqué par Marx se réalise aussi de nos jours dans la sphère financière, dans le marché secondaire, avec des « produits » financiers de toute sorte et le trading « électronique » (« *Plate-forme électronique de trading* »)<sup>46</sup>. Il se réalise également dans la sphère de l'économie réelle (ex : implémentation d'un lean management : minceur, agilité, flexibilité)<sup>47</sup> et parfois au détriment de PdG trop adeptes d'une logique industrielle ou sociale et pas assez d'une logique « financière »<sup>48</sup>.

## Production et reproduction de la force de travail

C'est bien beau de posséder les moyens de production ! Encore faut-il les faire marcher et pour cela il faut s'assurer la subordination de la force de travail. Toutefois, avant de subordonner cette force de travail, il faut d'abord dicter et maîtriser sa (re)production au moindre coût et au moindre

---

42 Soulignons que la grande majorité des actionnaires, en particulier de P.M.E., sont également les dirigeants de leur entreprises. Seule une minorité, en considérant également les fonds d'investissements, n'ont que la fonction d'investisseurs mais ils sont dominants, que ce soit en propriété ou par les procédés légaux qu'ils ont poussés et qu'ils utilisent (effet de levier, achat par effet de levier, rachat d'actions, etc...).

43 Karl Marx (*Le Capital*, Livre I, chap 11 « coopération » : « *Le haut commandement dans l'industrie devient un attribut du capital, comme, à l'époque féodale, le haut commandement dans des choses de la guerre et de la justice était un attribut de la propriété foncière* »)

44 Ex : P. Suard (Alcatel) en 1995 ; E. Faber (Danone) en 2021

45 Voir [article \(D-6\) Approche spinoziste de la finance et de l'économie réelle](#)

46 D'après « *Alternatives économiques* » du 13/09/2014 : « *en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis, le volume des échanges d'actions est presque 100 fois plus important que l'investissement* »

47 Voir [article \(C-1-c\) Logique financière vs logique productive](#)

48 Ex : P. Suard (Alcatel) en 1995 ; E. Faber (Danone) en 2021

effort en sous-traitant cette tâche à la société, à la famille et à la femme en particulier, en s'y impliquant financièrement le moins possible car cela coûte un « *un pognon de dingues* »<sup>49</sup>.

L'idée géniale au début du capitalisme industriel a été de renvoyer la femme en son foyer et de lui assigner son rôle prioritaire : faire naître et s'occuper de produire de la force de travail. Au titre d'un travail gratuit, bien sûr, car cette mission est naturelle et éternelle.

Le Capitaliste s'attache à contribuer au minimum à ce qui coûte un « pognon de dingue », depuis s'offusquer d'un État trop dispendieux envers des assistés et inspirer des mesures fiscales qui lui sont favorables, jusqu'à délocaliser et faire faire de « l'évasion fiscale » par « ses » entreprises.

### **Mais que dit Marx ?**

A propos de la force de travail, Marx prend acte que « *la classe ouvrière est dans l'impossibilité de prendre la résolution de ne pas faire d'enfants, sa situation fait au contraire du désir sexuel son plaisir principal et le développe exclusivement* » et souligne que « *La grande industrie a constamment besoin d'une armée de réserve d'ouvriers non occupés pour les moments de surproduction* » et donc que « *La surpopulation est donc dans l'intérêt de la bourgeoisie* ».

Sur ce sujet, Marx ne va hélas pas plus loin : il n'analyse pas le circuit de reproduction de la force de travail et ce dans *le cadre de la reproduction sociale*. C'est ce que regrettent des historiennes et philosophes matérialistes et féministes comme Silvia Federici et Tithi Bhattacharya<sup>50</sup>. Pour Tithi Bhattacharya il semble « *que la clé pour développer une compréhension assez dynamique de la classe laborieuse est le cadre de la reproduction sociale. Il est essentiel de reconnaître que les travailleurs et travailleuses ont une existence au-delà du lieu de travail dans notre approche de la classe laborieuse* ». Enfin, en citant d'autres auteurs comme M. A. Lebowitz<sup>51</sup>, elle pose l'existence d'un second circuit : « *Mais qu'en est-il du circuit de reproduction du travail salarié ? L'unicité de la force de travail réside dans le fait que, bien qu'elle ne soit pas produite et reproduite par le capital, elle est vitale pour le circuit de production de ce dernier. Lebowitz remarque ici qu'il manque un circuit de production et de reproduction : celui de la force de travail. Marx aurait peut-être abordé cette question dans des ouvrages ultérieurs au Capital* ».

### **Que se passe t'il aujourd'hui ?**

Les procédés confiscatoires du capitalisme initiés lors de l'expropriation-appropriation primitive sont continuellement en œuvre dans le capitalisme actuel. Ces procédés peuvent se décliner en trois circuits qui fondent le capitalisme actuel : (1-) *circuit de production des biens et des services générant la plus-value*, (2-) *circuit de production et de reproduction de la force de travail*, (3-) *circuit de production et de reproduction des moyens de production*. Le « bon » fonctionnement du circuit (1-) principal, celui générant la plus-value, est lié aux procédés confiscatoires similaires des deux circuits (2-) et (3-) relatifs à tous les moyens de production : transférer le boulot à des non existants, femmes et entreprises, ou à des rejetés (État providence) mais en recueillir les fruits.

(A-) De nos jours le *circuit de production et de reproduction des moyens de production*, est toujours fondé sur des expropriation-expropriations, (1-) celles faites grâce à la « responsabilité limitée » et à la non existence juridique de l'entreprise (permettant au capitaliste de s'approprier la contribution de celle-ci) et en inventant d'autres « techniques » financières, ex : rachat d'actions en 1998 ; (2-) en s'appropriant d'autres bien communs, ex : eau, pétrole, matières premières, le vivant et bientôt l'air qu'on respire.

49 Président Macron le 13 juin 2018.

50 Silvia Federici (*Caliban and the Witch : Women, Body and Primitive Accumulation*)

( [https://en.wikipedia.org/wiki/Caliban\\_and\\_the\\_Witch](https://en.wikipedia.org/wiki/Caliban_and_the_Witch)); Tithi Bhattacharya (*Avant 8 heures, après 17 heures* ).

51 Lebowitz Michael A., *Beyond Capital: Marx's Political Economy of the Working Class*, 2e édition, Basinst 1 Palgrave Macmillan, 2003 [1992]

(B-) De nos jours le *circuit de production et de reproduction de la force de travail* fonctionne très bien : la première fonction de la femme est d'être mère pour faire et élever des enfants. Pour optimiser le processus de production de la plus-value, il vaut mieux que ce processus de production de la force de travail soit peu coûteux : De multiples discours, le plus souvent naturalisant, légitiment cette production en travail gratuit à accomplir dans la sphère privée. Ce processus continue néanmoins dans la sphère sociale (éducation, santé) : toujours poussé par le même désir d'accumulation maximal, le Capital s'attache à contribuer au minimum à ce qui coûte un « pognon de dingue », depuis s'offusquer d'un État trop dispendieux envers des assistés et inspirer des mesures fiscales qui lui sont favorables, jusqu'à délocaliser et faire faire de « l'évasion fiscale » par « ses » entreprises.

C'est en mobilisant nos [thèses](#) pour se poser les « bonnes » questions que nous avons construit ce scénario poussé par les désirs de persévérer dans son être (([thèse \(5-a\)](#) que ce soit le capitaliste ou l'ouvrier) de s'associer ([thèse \(2-a\)](#)), de maîtriser les choses ([thèse \(2-b\)](#)) avec l'énoncé moral « chacun pour moi » ([thèse \(5-c\)](#)), « l'accord » sur ce mode d'association étant plutôt obtenu par un rapport de force, voire par la violence ([thèse \(6-b\)](#)).

*Remarque : Notre scénario s'est concentré sur le capitaliste, sans insister sur deux autres protagonistes, « prolétaires » et l'État, pour construire un scénario plus complet avec des rapports de force, des guerres de paysans ou des grèves à la Ricamarie, des connivences, etc...*

*Prolétaires : A la vue de la situation actuelle, il est assez facile de voir les affects et les prémisses déterminantes « majoritaires : désir de persévérer dans son être et soumission, soumission le plus souvent vécue de manière assez clairvoyante (pas « aliénée ») pour provoquer de temps en temps de l'indignation, de la révolte, etc...Malheureusement, indignation et révolte sont des affects passifs poussant à faire un peu n'importe quoi s'ils ne poussent pas à éprouver des affects communs actifs (ex : désir) d'intensité suffisante pour s'associer puissamment (Voir Spinoza).*

*L'État : l'emprise des désirs et des prémisses des « capitalistes » fait que les prémisses de l'État rejoignent celles des « capitalistes » soit par adhésion, soit par soumission à cette emprise (L'État n'y peut rien). Les prémisses « soucis du bien commun » et « justice sociale », façon J. Rawls, largement majoritaires dans la population, ne sont pas ceux de l' « État capitaliste ». Chacun ayant sa raison (État et population) fondées sur des prémisses antagonistes (les prémisses « nécessités de la nature » des uns ne sont pas reconnues par les autres). Aussi, la délibération raisonnable habermassienne n'est plus guère possible, ni même le consensus par recoupement de Rawls.*

Comme l'écrit F. Lordon<sup>52</sup> sur ce que propose B. Friot :

*« Friot veut planter son innovation dans le capitalisme pour l'y faire prospérer. En pariant que son dynamisme évolutionnaire sera soutenu par ses bonnes propriétés politiques. Et finira par gagner tout le terrain ..... Mais c'est un rêve merveilleux. Qui suppose que, fair play, les forces capitalistes s'inclineraient dans **un débat de visions à la loyale, reconnaîtraient que la proposition alternative a su être meilleure, s'est montré plus convaincante et a, normalement, triomphé.** Or voilà : le capitalisme n'est pas « sport ». Que sa proposition soit merdique pour la majorité de la population, le cas échéant pour la planète ou l'univers entier, il s'en contre-tape ».*

## **Genèse d'un capitaliste**

Ce scénario plausible est présenté dans l'article (C-1-0) *caractéristiques, genèse et sortie des règles capitalistes.*

---

52 F. Lordon : article « ouvertures » du 29/05/20 de « La pompe à Phynance »

### article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

Ce scénario commence par un « entrepreneur » ou « premier de cordée » ayant quelques désirs, désirs le poussant à « fonder sa boîte ».

Ces désirs peuvent être « s'enrichir vite », « dominer les autres », « mettre à disposition un bien ou un service utile », « faire quelque chose de nouveau, de révolutionnaire », « faire travailler des gens, des producteurs locaux », etc... Une même personne peut avoir plusieurs désirs, certains plus intenses que d'autres (exemple le plus dominant bien qu'assez minoritaire : « s'enrichir vite + dominer les autres »).

En reprenant le vocabulaire de l'article 1832<sup>53</sup> du code civil, « l'entrepreneur » avec des associés met « *des biens* » et plus rarement son « *industrie* » (à savoir un travail non rémunéré mais valorisé en capital) pour constituer leurs société. Les « *biens* » servent en général à commencer à acheter des moyens de production (ex : une machine) ou à les louer (ex : un local). Chaque associé est alors de fait propriétaire de ces moyens au prorata de sa contribution.

Comme annoncé, nous allons maintenant nous polariser sur « l'entrepreneur » ayant le désir « s'enrichir vite + dominer les autres » car les règles et les lois ont été faites pour lui, même si elles sont applicables à tous, qu'ils en profitent ou en pâtissent. Dans la suite du texte, cet « entrepreneur » est alors nommé « capitaliste ».

*Rappel : le « capitaliste » n'est pas du tout majoritaire en nombre dans la population des « entrepreneurs » et « premiers de cordée » mais c'est celui qui domine autant par ses biens (avec la subordination que permet leur propriété) que par les règles et lois qu'il a poussé.*

Lors de la création de sa boîte, le capitaliste désire minimiser les risques en misant le strict minimum de sa poche. Deux procédés complémentaires lui sont proposés par la loi : (1-) Il s'associe à d'autres capitalistes et dans ce cas il y a partage des risques ET de la propriété, (2-) il crée une société à responsabilité limitée à qui il fait emprunter un maximum, donc qui assume le plus gros risque financier et aussi tout le risque pénal<sup>54</sup> MAIS à qui il ne transfère aucune propriété ni pouvoir en échange. Le capitaliste est toujours seul propriétaire des moyens de production (dont ceux acquis grâce à l'emprunt par la société- effet de « levier » -), l'entreprise n'étant rien juridiquement.

Si le projet du capitaliste nécessite de l'innovation, autant pour minimiser sa mise que pour limiter le risque, il n'investit pas dans un département de R&D aux résultats hasardeux. Il se tourne vers des start-up « qui essuient les plâtres », du moins vers celles qui ont de bonnes chances de réussir. Les chercheurs des start-up s'engagent eux sans compter. Si ça marche, leur principale issue est de se vendre au capitaliste qui saura récupérer les fruits de cette recherche.

Si ça marche, sa boîte a besoin de plus de mains d'œuvre, de plus d' « *industrie* », que ce soit pour produire les biens en utilisant les moyens de production ou pour s'occuper de ces moyens.

Le capitaliste choisit de faire rémunérer cette mains d'œuvre immédiatement en salaire (pas par lui ! mais par l'entreprise<sup>55</sup> !) en échange de son « *industrie* », de sa force de travail, au lieu de reconnaître son « *industrie* » comme constitutive de la société, et en faire donc un associé.

Deux désirs peuvent pousser ce choix : (a-) désir du capitaliste de rester maître chez lui et donc de subordonner la main d'œuvre additionnelle : pour cela il faut rester seul propriétaire, (b-) désir ou nécessité de la main d'œuvre d'avoir de suite un revenu.

53 Article 1832 du code civil : « *La société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter.* »

54 Y.N. Harari dans SAPIENS : « *Si une voiture tombait en panne, l'acheteur pouvait poursuivre Peugeot, mais pas Armand Peugeot. Si la société empruntait des millions avant de faire faillite, Armand Peugeot ne devait pas le moindre franc à ses créanciers. Après tout, le prêt avait été accordé à Peugeot, la société, non pas à Armand Peugeot, l'Homo sapiens.* »

55 Entreprise dont la société est le « support juridique » : Voir J.P. Robé et l'article (C-1-a) ou (C-1-b)

## article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

Ce choix semble « acceptable » lorsque l'« *industrie* » de la main-d'œuvre est consacrée à la production. Il semble nettement moins acceptable lorsque cette « *industrie* » est utilisée pour constituer ou maintenir la société (en consacrant cette *industrie* aux moyens de production) comme l'ont fait les actionnaires. Ce choix est d'autant moins acceptable que *cette « industrie », utilisée pour constituer la société ou la maintenir, est payée, non pas par le capitaliste, mais par l'entreprise*, entreprise qui verse le salaire à cette main d'œuvre. C'est donc l'entreprise elle-même qui contribue en permanence à la constitution ou ré-constitution de la société par son « *industrie* » et ses financements (embauche de salariés en charge des moyens de production, réinvestissement des bénéfices, emprunt qu'elle rembourse) comme le capitaliste dit l'avoir fait au début.

Ce qui est si peu acceptable et naturel et qui est résumé en *italique* ci-dessus, permet donc au capitaliste d'être toujours SEUL propriétaire de TOUT ce qui constitue « sa » société et donc de maintenir la subordination caractéristique du rapport salarial et ce sans verser un euro supplémentaire de sa poche.

Cet accaparement de la contribution de l'entreprise est mise en œuvre de multiples façons (ex : mécanismes « effet de levier », acquisition L.B.O., rachat d'actions), ces façons et les lois qui les permettent étant décrites dans les articles (C-1-a) et (C-1-b).

Dans ce scénario, les causes immédiates se succèdent donc jusqu'aux lois et règles permettant ces procédés afin de pérenniser la satisfaction des désirs capitalistes. Un des derniers procédés est le rachat d'actions (1998).

Cet enchaînement plausible ne reflète pas l'enchaînement historique mais le croisement de ce bref scénario de successions causales avec le contexte historique permet de voir ce qui a pu aider, outre le rapport de force, à la création de ces lois et règles « magiques ».

Citons quelques faits qui ont favorisé le désir capitaliste et d'autres qui auraient pu le compromettre :

L'explosion du capitalisme industriel se fait alors que l'esclavage existe ainsi que le servage dans bien des pays d'Europe, d'où peut-être l'acceptation de ces règles quand même plus « humaines ». De plus, à cette époque, le concept de personne morale n'existe pas<sup>56</sup>. Enfin, *l'ingénieuse invention* qu'a été la « responsabilité limitée »<sup>57</sup> a permis les procédés d'effets de levier décrits plus haut.

Toutefois, ces règles et lois auraient pu être remises en cause à l'occasion de la création des associations loi 1901, la loi leur donnant le statut de personne morale (leur permettant donc d'être propriétaires de leur moyens de production) ou encore par le concordat de 1905 transformant les organisations religieuses en associations loi 1901 et donc personnes morales toujours propriétaires de leurs énormes moyens de production et patrimoines (de culte, d'écoles, d'ateliers de toute sorte).

Ces dernières remarques nous poussent à esquisser un scénario de sortie du capitalisme dans le paragraphe suivant.

### **Scénario plausible de sortie du capitalisme<sup>58</sup>**

Ce scénario repose sur deux prémisses banales (et déjà acceptées par tous) pour au moins sortir de ce qui est la caractéristique fondamentale du capitalisme, celle évoquée dans les deux scénarios précédents, à savoir le monopole d'acquisition des moyens de production par le capitaliste par

56 Le concept de personne morale n'existe pas dans le code civil au début du 19. siècle

57 Y.N. Harari dans SAPIENS : « Peugeot appartient à un genre particulier de fictions juridiques, celle des « sociétés anonymes à responsabilité limitée ». L'idée qui se trouve derrière ces compagnies compte parmi les inventions les plus ingénieuses de l'humanité. ». Création des SA et SARL : en France, lois du 23 /05/1863 puis du 24/07/1867 ; en Angleterre lois de 1856 à 1862.

58 Ce scénario est décrit plus précisément dans l'[article \(C-1-b\)](#) Acquisition des moyens de production.

### article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

appropriation de toute la contribution de l'entreprise à ces moyens de production.

La première prémisse de ce scénario est fondée sur la [thèse \(5-c\)](#) (droits fondamentaux et impératif catégorique kantien) et peut avoir l'énoncé suivant : *toute personne humaine physique ou morale concernée par n'importe quelle institution ou agir humain doit être sujet de droit de toute législation à propos de cette institution ou agir*<sup>59</sup>.

La deuxième prémisse de ce scénario est dérivée de J. Locke<sup>60</sup> : le « *droit de propriété ... serait le fruit du travail, donc qu'il sanctionnerait un mérite* »<sup>61</sup>. C'est d'ailleurs ce qui est déjà appliqué pour l'acquisition de toute chose par des particuliers et des associations (qui sont des personnes morales sujets de droit). Les énoncés et les lois relatifs à la propriété et à ses droits sont donc inchangés mais l'entreprise, son collectif de travail, est sujet de droit comme les actionnaires et donc avec les mêmes droits (de propriété) et devoirs.

Ces deux prémisses ne sont donc plus fondées sur l'énoncé « chacun pour moi » qui inspire le capitalisme mais sur le « chacun pour soi selon sa contribution ».

Ce ne sont donc pas la propriété et les droits qui vont avec qui sont remis en cause mais la concentration de ceux-ci en peu de mains, celles des « capitalistes ».

*Rappel : Le « chacun pour moi » est mis en place par la « responsabilité limitée » ou plutôt transférée des actionnaires à une entreprise qui n'est rien juridiquement : les actionnaires sont donc toujours maîtres de tout. Le « chacun pour soi selon sa contribution » est mis en place par la « responsabilité ET propriété partagées » au prorata de la contribution de chacun, actionnaires et société-entreprise, tous sujets de droit.*

Les engagements financiers des actionnaires (capital social) d'un côté et de l'entreprise de l'autre (emprunts, bénéfices réinvestis, salariés en charge des moyens de production) donnent droit de propriété sur les moyens de production au prorata des engagements contributifs de chacun. La responsabilité juridique (civile et pénale) est également partagée (et non transférée totalement à l'entreprise). L'entreprise, son collectif de travail, devient alors copropriétaire et coresponsable des décisions prises, au prorata de sa contribution. Année après année, sa contribution étant incessante, l'entreprise, son collectif de travail, devient de plus en plus propriétaire et décisionnaire. Cela sonne une fin progressive de la concentration des patrimoines, du rapport salarial de subordination et, selon les désirs du collectif de travail, des objectifs poussés par les seuls désirs des capitalistes, le collectif de travail ayant certainement d'autres désirs.

L'article [\(C-1-b\) Acquisition des moyens de production](#) montre que ce simple scénario s'applique également à une société-entreprise déjà existante : à partir d'une année A0, la contribution année après année de l'entreprise aux moyens de production est prise en compte et elle devient ainsi de plus en plus propriétaire et décisionnaire, appropriation plus ou moins rapide selon le solde, année après année, de la contribution des actionnaires : leur augmentation du capital social. De plus, la contribution de chacun, actionnaires et collectif de travail, est dépréciée année après année comme le sont les moyens de production correspondant à ces contributions.

---

59 Énoncé fondé sur l'impératif catégorique de Kant selon la formulation (Selbstzweckformel) : « *Agis de telle sorte que tu traites l'humanité comme une fin, et jamais simplement comme un moyen* ». « *comme une fin* » donc sujet de droit ; « *comme un moyen* » donc objet de droit. C'est ce que rappelle J.P. Robé : « *le système juridique est fait d'un ensemble d'objets de droit ..et de sujets de droit - les individus et les personnes morales, ces derniers ayant des droits sur les objets de droit.* ».

Notons qu'à propos des moyens de production, l'entreprise est déjà sujet de droit au pénal (ex : machine défectueuse causant un accident) et en droit commercial (emprunt et remboursement de prêt destiné à investir des moyens de production)

60 Dans le cinquième chapitre Of Property, du *Second traité du gouvernement civil* (1690)

61 D'après Pierre Crétois, auteur de « *La Part commune – Critique de la propriété privée* »

## Nouvelles stratégies de prise de contrôle

Notre proposition « responsabilité et propriété partagées au prorata de la contribution de chacun » (actionnaires et entreprise (collectif de travail)) conduit à quelques changements majeurs quant à la prise de contrôle de tous les facteurs de production (moyens matériels et force de travail) par les uns ou les autres.

Avant cette évolution, la prise de contrôle de l'entreprise ne se jouait qu'entre actionnaires (actionnaire majoritaire, etc ..). De plus, pour minimiser sa mise, l'actionnaire pouvaient utiliser diverses techniques financières : effet de levier et rachat d'actions.

Avec cette évolution, la prise de contrôle de l'entreprise se joue aussi entre les actionnaires et le collectif de travail de l'entreprise et uniquement sur la contribution effective de chacun. En effet, les techniques financières « effet de levier » et « rachat d'actions » se traduisent par une contribution importante de l'entreprise : elles permettent certes à l'actionnaire de diminuer sa mise mais la contribution de l'entreprise est maintenant bien comptée. Enfin, la responsabilité judiciaire (au pénal et au civil) est partagée par tous les contributeurs.

La seule contribution des actionnaires est de verser puis d'augmenter le capital social (appelé CPA (« Capital productif de l'actionnaire ») pour le distinguer du CPE (capital productif de l'Entreprise) maintenant reconnu).

La contribution minimum de l'entreprise concerne l'entretien, la maintenance, la location de moyens de production. Elle peut contribuer de manière plus importante à ceux-ci, comme actuellement, en ré-investissant une partie de la valeur ajoutée et en empruntant, puis en remboursant, pour investir. Rappelons que, actuellement, l'investissement des entreprises uniquement par emprunt est de 11 quand l'apport des actionnaires est de 1<sup>62</sup>.

Pour rester majoritaires, il est nécessaire pour les actionnaires de contribuer en permanence aux moyens de production en utilisant le seul procédé disponible : augmenter le CPA (« Capital productif de l'actionnaire », anciennement capital social). Les actionnaires, lorsqu'ils sont majoritaires, peuvent tenter de le faire sans trop déboursier, ex : en minimisant à outrance les charges de l'entreprise pour maximiser les bénéfices du compte de résultat afin de se faire verser un maximum de dividendes, dividendes aussitôt utilisés pour augmenter leur CPA. Toutefois, ce processus est très visible, coûte cher fiscalement (impôts sur les bénéfices de 25% à 33%) et est mal perçu car il montre un taux de profit du capital très important. Ils peuvent pour cela interdire à

62 En 2016 investissement par émission d'actions : 22 M€, par emprunt : 297 M€ (source : LaTribune et Insee). De plus, il faut soustraire les « rachats » d'actions des émissions d'actions.



l'entreprise d'emprunter, le remboursement de l'emprunt, intérêt et capital, augmentant d'autant la contribution de l'entreprise et donc son contrôle sur l'entreprise. Ils doivent alors emprunter eux-même, personnellement, s'il y a nécessité d'investir. C'est un grand changement par rapport aux procédés actuels : Si l'actionnaire veut posséder 100, il doit lui-même payer 100, comme tout le monde dans la vraie vie, et pas celle de la sphère financière.

Afin de rester majoritaires en recyclant dans l'entreprise la plus grande partie de leur dividendes, en prélevant sur leur fortune personnelle ou en empruntant personnellement, les actionnaires deviennent alors les « vrais » entrepreneurs tels que décrits dans la littérature néo-libérale. Quels que soient ceux qui contribuent le plus, actionnaires ou collectif de travail, le processus d'investissement et d'acquisition par les uns et les autres des moyens de production devient beaucoup plus transparent : les montants des flux financiers correspondent réellement aux moyens mis en œuvre. De plus, le collectif de travail est membre du C.A. du fait au moins de sa contribution permanente à tout ce qui concerne l'entretien, la maintenance, la location de moyens de production. **Tout cela conduit à adopter une logique de production et non une logique financière pour manager une entreprise**<sup>63</sup>. Enfin, la cause structurelle de concentration des patrimoines, le monopole d'acquisition des moyens de production par l'actionnaire, disparaît.

## **Prise en compte de l'environnement économique et financier**

Quels que soient ceux qui la contrôlent, actionnaires cupides et sans scrupule ou collectif de travail démocratique et solidaire, l'entreprise vit dans un environnement économique et financier qui est tel qu'il est : il faut faire avec comme il faut faire avec toute nécessité de la nature y compris des impondérables et autres « forces majeures » ([thèse \(5-b\)](#)). Si le collectif de travail a le pouvoir, il faut espérer que la prise en compte de tout cela se fera en se serrant les coudes, en protégeant les plus vulnérables et avec l'aide d'un État assez protecteur. A titre d'exemples, nous analysons trois sujets : (1-) concurrence, (2-) « forces majeures », (3-) investissements, (4-) unité légale d'une multi-nationale.

(1-) Même dans le cadre d'une concurrence « non faussée », il faudra tenir compte de biens et de services qui n'intéressent plus personne pour toutes sortes de raisons (plus besoin, trop cher, il y a mieux, etc...).

(2-) La gouvernance mise en place, plus ou moins démocratique et participative, devra également tenir compte d'impondérables, de « forces majeures », nécessitant des réponses rapides et

---

<sup>63</sup> Voir notre [article \(C-1-c\)](#) *Logique financière vs logique productive*

### article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

parfois déchirantes, ex : difficultés techniques insurmontables ou choix technologique perdu, nouvelles contraintes écologiques, catastrophe naturelle.

(3-) Par contre, il n'y a pas trop à craindre d'un éventuel manque d'investisseurs effrayés : actuellement, la plus grosse partie des investissements est faite par les entreprises elles-mêmes et les critères bancaires (en particulier si nos propositions s'appliquent aux banques) sont relatifs à l'entreprise (ses produits, ses outils, sa gouvernance et sa main-d'œuvre) et non à ses propriétaires. D'ailleurs, des propriétaires plus stables, tel le collectif de travail pour qui la pérennité de l'entreprise est primordiale ([thèse \(5-a\)](#)), sont beaucoup plus rassurants que les actionnaires changeants et non responsables actuels (« responsabilité limitée »).

(4-) Les flux financiers entre unités légales (dont une « maison mère ») dans plusieurs pays d'une même multi-nationale sont déterminants au niveau du compte de résultat de chacune. Ces ITP (Interhouse Transfert Price) concernent toutes sortes d'échanges (produits dont pièces détachées, services réels ou fictifs, etc..) et les prix sont fixés, par le Head Quarter, selon de multiples objectifs, ex : faire en sorte qu'une unité légale soit très bénéficiaire dans un pays de faible fiscalité, et très peu, ou même être à perte, dans un pays à forte fiscalité sur les bénéfices<sup>64</sup>. Toutefois, avec notre proposition, cette arme est à double tranchant : (a-) un flux financier positif d'une unité légale vers les autres, dont la maison-mère, diminue d'autant ses bénéfices et accélère donc la prise de contrôle de cette unité légale, de cette entreprise, par le collectif de travail, (b-) si l'unité légale vend à bon prix beaucoup de produits et services aux unités légales d'autres pays, elle fera des bénéfices : la situation est alors celle décrite dans le paragraphe précédent à propos de la prise de contrôle.

### **Travail domestique et petits boulots**

Ce sujet est traité avec une approche critique et interprétative dans l'[article \(C-2\)](#) « *travail domestique* » et *petits boulots*. Nous le traitons ici en esquissant des scénarios plausibles.

Ce scénario se fonde sur la définition suivante de ces activités :

Activités humaines, considérées par tous comme absolument nécessaires, qui peuvent être soit réalisées par la personne qui en bénéficie, soit réalisées par d'autres car ne requérant que peu de moyens, de prédispositions et de savoir-faire. L'opportunité d'un échange marchand de ces activités se pose alors à chacun. Ces activités humaines sont par exemple :

l'acheminement d'un bien acheté (meuble, électro-ménager, plat préparé, etc...) jusqu'à la destination convenue (quai de l'usine, entrepôt, étagère du magasin, chez soi)

des services de préparation ou d'installation, de montage, de mise en service de ce bien,

des services d'entretien, maintenance, d'assistance à l'utilisation de ce bien,

---

<sup>64</sup> Ce procédé légal est autrement plus efficace que l'évasion fiscale pour minimiser les impôts à payer.

**les travaux domestiques**, chez des particuliers ou dans des organisations, notamment d'entretien pour continuer à jouir de ses biens (ex : propreté et rangement du logement et du linge), préparer le repas.

Ce scénario doit permettre de traiter le sujet suivant : « *Diversité des prises en compte des activités humaines entre la production et la jouissance effective par le client final de biens et de services à l'aune des conditions sociales* », sachant que la prémisses principale du bénéficiaire est que toutes ces activités doivent être réalisées, soit par lui, soit par quelqu'un afin de jouir du bien : c'est une nécessité de la nature du bien pour en jouir ([thèse \(5-b\)](#))

Pour faire faire ces activités alors qu'il est capable de les faire, le bénéficiaire a d'autres prémisses poussées par les désirs ou contraintes suivantes : désagrément à réaliser ces activités, prix modiques au regard de ses revenus (sinon, il le fait lui-même), contraintes horaires (car ces activités doivent cohabiter avec sa vie privée), qualité du service. Tous ces désirs ne relèvent pas de prémisses aussi déterminantes que celles de la [thèse \(5-c\)](#) : ces désirs ne sont pas, en général, intenses.

Celui qui réalise ces activités a également des prémisses poussées par des nécessités, des désirs, des craintes, des contraintes, ex : disposer des biens et services élémentaires pour lui et ses proches, travail « au noir » (car sans papiers)<sup>65</sup> ; avoir un peu d'argent de poche et/ou être un peu indépendant de ses parents ; pour une entreprise tel Ikea ou Darty : un revenu complémentaire, un service pour convaincre ou rassurer un client hésitant, service en général sous-traité à des entreprises dont le personnel qui réalise a les prémisses déjà citées<sup>66</sup>.

Des scénarios plausibles sont alors simples à imaginer en fonction des conditions sociales de ceux qui réalisent et de ceux qui en bénéficient. Ils permettent de faire un lien entre la situation socio-économique et les conditions sociales des protagonistes de ces petits boulots ou travaux domestiques (plus ou moins grandes précarités sociales) :

(1-) Jusqu'au « 30 glorieuses fordistes », salariés, dont la valetaille, mal payés et acceptant toute sorte d'horaires. Nombreux services de cet objet d'étude sont marchandisés (Meubles livrés et montés, vêtements sur mesure, blanchisserie, magasins et pompes à essence servant le client, personnel de maison, etc..) mais la plupart de ces services sont accessibles aux seuls « bourgeois », les autres ne pouvant même pas se payer le bien lui-même, même sans les services qui vont avec,

(2-) pendant les « 30 glorieuses fordistes » progression de l'emploi industriel puis tertiaire, salariés un peu plus en position de force, augmentation des salaires, moins de salariés « volontaires » pour faire ces petits boulots. Certains de ces salariés peuvent se payer ces services ... surtout s'ils sont exécutés par des immigrés (femmes de ménage, etc..) donc possiblement mal payés et au noir... mais pas tous, loin s'en faut d'où énoncé de pouvoir acheter des biens sans devoir acheter le service (On optimise le prix), ex : fast food, supermarché et self-services, Lidl et autres Aldy aux rayonnages et au merchandizing très sommaires, maisons Castor, meubles Ikea et conforama, croissances des activités de bricolage, etc....

(3-) de nouveau le chômage augmente structurellement et dès le début des années 80 promotion à nouveau des « petits boulots » pour répondre à la chute ou délocalisation des emplois industriels, à peu près les mêmes petits boulots qu'avant la période « 30 glorieuses » : pizzas à domicile, services domestiques, etc... avec du personnel dont le statut social ressemble de plus en plus à celui de ceux qui exécutaient ces types de travaux avant la 2. guerre mondiale.

Grâce à ces « nouveaux petits boulots » avec des personnes prêts à les exécuter, les magasins même type Lidl montent en gamme et en service, plats cuisinés, et tout peut être livré chez soi ;

65 Ces craintes et ces désirs déterminent des prémisses assez primordiales, celles de la [thèse 5](#).

66 La subordination de ces précaires aux entreprises sous-traitantes offrant ces services est grande ([thèse 6-b](#))

## article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

Ikea, Castorama et autres proposent des services de livraison et de montage, Mac Do sert le client à table, et d'autres services se précarisent, ex : VTC Uber, delivero, etc... bientôt des cireurs de chaussures ou équivalent dans les rues !

*Remarque : Ces services ne demandent que peu d'investissement au départ, ce qui est une bonne chose pour tout investisseur ayant la fibre financière : Rendement financier élevé même si rendement opérationnel faible. Il suffit d'avoir la taille. Ces organisations ont le plus souvent des énoncés adressés aux clients finaux en terme de prix, qualité de la prestation, disponibilité et délais et ne font que très peu référence aux salariés qui exécutent ces prestations. Elles sous-traitent souvent ses activités jusqu'à des auto-entrepreneurs ou des sans-papiers.*

Dans des pays à fortes inégalités sociales, le scénario le plus fréquent est celui de la première période décrite, celle avant les 30 glorieuses en Europe. Même si ces pays, comme le Brésil, ont une législation du travail consistante, le travail précaire et même au noir y est prépondérant dans les faits.

Notons que l'objet d'étude « l'invalorisation du travail » ou « la mise au travail des clients » ne permet pas d'élaborer de tels scénarios plausibles. Ce n'est pas le maraîcher bio qui pousse son client à préparer des légumes vendus couverts de terre, ni Ikea qui pousse son client à transporter et monter les meubles. C'est le désir de jouir de ces légumes ou de ces meubles. C'est d'ailleurs en général sur les services qu'un fournisseur en mesure de proposer le bien et le service à la plus forte plus-value<sup>67</sup>.

### ***Patriarcat et domination masculine***

La domination masculine et le patriarcat sont quasi universels<sup>68</sup>. C'est un constat empirique<sup>69</sup>. En toute rigueur, en SHS, l'universalité d'une chose ne se décrète pas : elle est appréciée, constatée.

Cette domination se concrétise par des organisations et par des discours qui se tiennent, objets d'étude de chercheurs en SHS, organisations et discours d'une grande variété culturelle.

Si les organisations et les discours se tiennent, c'est qu'ils sont fondés des prémisses, prémisses à élucider par le chercheur dans le cadre de recherches empiriques, prémisses à mobiliser par le chercheur pour élaborer des scénarios plausibles.

Activités, organisations, discours, concepts de toute sorte découlent des prémisses posées explicitement ou implicitement. Ces prémisses procèdent de ce qui est considéré comme nécessités de la nature et des désirs, plutôt ceux des dominants dans le cas du patriarcat et de la domination masculine.

Toutefois, les prémisses dominantes ne sont pas forcément celles de toutes et tous. Elles peuvent même être minoritaires. Le chercheur anthropologue entend surtout les dominants, en particulier s'il s'intéresse à la structure des sociétés. Il entend donc moins les dominés, en particulier lorsqu'il n'a pas accès à la sphère privée, sphère privée parfois peu accessible au chercheur masculin<sup>70</sup>.

Comment sont perçus ces discours et organisations ? comment ça se passe au regard de ceux-ci ?

---

67 Dans les années 80, à l'arrivée des ordinateurs personnels, IBM a rebondi en vendant toutes sortes de services informatiques.

68 Au sens de « très répandu », pas au sens kantien !

69 Selon Françoise Héritier, la distinction entre féminin et masculin est universelle et « partout, de tout temps et en tout lieu, le masculin est considéré comme supérieur au féminin » .. « la valence différentielle des sexes existait déjà dès le paléolithique, dès les débuts de l'humanité »

70 Voir les études et critiques de F. Héritier et de N.C. Mathieu

Ces dominations sont elles acceptées majoritairement ? Sont elles vécues comme contraignantes par les un(e)s ou dans la joie par les autres ? Y a t' il des résistances, discrètes dans la sphère privée et spectaculaires dans la sphère publique ? Y a t' il d'autres discours, d'autres comportements que ceux prescrits, ou s'écartant de ceux-ci, discours et comportement qui se tiennent à peu près, donc également fondés sur des prémisses, lesquelles ?

*Remarque : toutes ces problématiques permettent d'aborder la question en mobilisant deux concepts : (1-) au niveau « macro », le concept de « rapports sociaux de sexe » développé par N.C. Mathieu<sup>71</sup> et conduisant à considérer les relations de pouvoir, et (2-) au niveau « micro » le concept de relations sociales, souvent le seul mobilisé par les anthropologues, permettant d'aborder les relations entre individus. Cela permet à la fois d'éviter l'ethnocentrisme et « l'androcentrisme » que dénonce N.C. Mathieu chez les anthropologues.*

Des scénarios plausibles peuvent être élaborés, fondés sur toutes les prémisses posées, celles des dominants et celles des dominés, tenant compte des affects, dont ceux provoqués par des rapports de force, mais pas que.

La domination masculine étant quasi universelle, certaines prémisses fondants celle-ci doivent être quasi universelles et d'autres plus spécifiques, essences d'une culture (ex: celles relatives à des nécessités de la nature, comme la situation géographique ou celles procédant d'autres désirs tout à fait étrangers à notre culture occidentale).

En effet, grande diversité des cultures et prémisses universelles ne sont pas contradictoires.

Quelles peuvent être les prémisses quasi universelles de la domination masculine ? Parmi ces prémisses, il faut considérer celles fondant les discours et les organisations sociales dominantes (rapports sociaux de sexe) et celles influençant les relations sociales interpersonnelles, celles-là étant en accord ou en opposition avec les premières.

Voici quelques prémisses plausibles posées à partir des [thèses](#) rappelées en fin de l'article.

(1-) Anthropologie spinoziste: corps et pensée selon 2 modes: entendement et affects

(1-1) désir d'éprouver des affects joyeux et appréhension d'éprouver des affects tristes ;

(2-) persévérer dans son être, d'où:

(2-1) désir de satisfaire les nécessités de sa nature, *ex: se nourrir et se protéger des intempéries*

(2-2) désir d'assurer et maîtriser sa reproduction,

(2-3) poussés par des affects communs<sup>72</sup> parmi ceux ci-dessus (en particulier (2-1) et (2-2)), désir de s'associer, d'avoir recours à d'autres :

- soit en désirant les dominer, d'où bien souvent (3-)

- soit en désirant « secours mutuel »

(2-4) pousser par la crainte de l'incertitude, par le désir de comprendre les choses et de percevoir les phénomènes et leurs causes et même de prévoir, chacun a sa raison fondée sur ses prémisses dont ceux poussées par les désirs évoqués ci-dessus et ci-dessous,

(3-) désir de dominer facilement: plutôt les plus faibles (corps et/ou esprit) que les plus forts,

---

71 Nicole-Claude Mathieu : « pour une anatomie des classes de sexe ou la conscience des opprimé·e·s » et « Quand céder n'est pas consentir » (Chapitre V du livre *L'anatomie politique, catégorisations et idéologies du sexe* Éditions Côté-femmes, 1991)

72 Spinoza, T.P. 3-9 et 6-1.

## article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

(4-) Ainsi que toute sorte d'affects et de désirs procédant de prémisses universelles relatives à l'appartenance, à l'imitation des affects, à la puissance de la multitude (puissance en partie captée par les dominants), à la production et à l'accès à des biens et à des services.

En se limitant à cette liste, la domination masculine procède des prémisses (2-), (2-2), (2-3), (3-) et elle est bien entretenue par (4-).

La domination masculine, et les institutions<sup>73</sup> qui vont avec, est poussée par les désirs (1-) de persévérer dans son être, (2-) d'assurer et maîtriser sa descendance et sa reproduction (3-) de dominer pour assurer cette maîtrise. Ces désirs poussent à s'associer aux femmes, en les dominant de multiples façons.

Les modalités mises en œuvre pour assouvir ces désirs sont très diverses et peuvent comprendre, entre autres, des oppressions soit dans la sphère publique (rapports sociaux de genre) soit dans la sphère privée (relations sociales interpersonnelles<sup>74</sup>). Ces modalités de rapports sociaux et de relations sociales sont maintenues également du fait de désirs d'appartenance ou de crainte d'être exclue, de craintes ou d'autres affects du fait de toutes sortes d'affections, en particulier des affections se rapportant à l'imitation des affects (ex : au regard de ses enfants), à la puissance de la multitude (dont celle captée par les institutions dominantes), ex : le « quand dira t' on », aux nécessités de sa nature dont celles poussant à accéder à des biens et services.

D'autres prémisses plus spécifiques s'y rajoutent et le tout conduit :

(a-) d'une part à des organisations, des règles de parenté, des lois, des coutumes, des discours,

(b-) d'autre part à des perceptions et des conduites au quotidien de tout un chacun avec de l'acceptation, de la soumission, de la révolte, etc....

Parmi les scénarios plausibles fondés sur ces prémisses, certains peuvent exemplifier les cinq visages de l'oppression de I.M. Young<sup>75</sup>, aussi bien au niveau « rapports sociaux de sexe » qu'au niveau « relations sociales interpersonnelles » :

Exploitation : aussi bien dans la sphère publique (ex : disparité des salaires) que dans la sphère privée (ex : travail domestique)

Marginalization : ex : cantonnement dans la sphère privée,

Powerlessness : aussi bien dans la sphère publique (ex : plafond de verre) que dans la sphère privée (ex : patriarcat familial)

Cultural Imperialism : Peu de femmes dans les élites culturelles, tout art confondu,

Violence : aussi bien dans la sphère publique (ex : harcèlement au travail, mutilations sexuelles, viols, violences symboliques (ex : déshonneur de la femme violée)) que dans la sphère privée (ex : violences conjugales)

Ces scénarios plausibles doivent souligner toutes les prémisses (1-) à (4-) qui fondent ces oppressions, celles des dominants bien sûr, mais également celles des dominées, notamment celles liées au désir ou besoin primordial d'appartenance à sa communauté, celles liées à la puissance de la multitude (ex : la pression de la communauté), celles liées à l'imitation des affects (ex: par rapport à son conjoint, à ses enfants), celles liées aux nécessités de sa nature (ex : se loger, se nourrir).

---

73 Selon notre thèse (7-4) les institutions et ceux qui les dominent sont plus enclins à suivre la loi naturelle selon Spinoza à savoir « *autant elles ont de puissance, autant elles ont de droits* ».

74 Ex : en contrôlant leur sexualité, ex : exigence de virginité avant le mariage et inhibition du plaisir par excision

75 Young Iris Marion, « *five faces of oppression* » in *Oppression, Privilege, & Resistance* edited by Lisa Heldke and Peg O'Connor, Boston, McGraw Hill, 2004 : Exploitation, Marginalization, powerlessness, Cultural Imperialism, Violence.

En tout état de cause, pour étudier les relations hommes-femmes dans n'importe quelle société, il est nécessaire de ne pas faire l'impasse sur ces prémisses (1-) à (4-) pour au moins vérifier qu'elles fondent ou non les raisons des organisations sociales et des personnes concernées par celles-ci.

## **Races, ethnocentrisme**

Comme la domination masculine, le racisme et l'ethnocentrisme sont quasi universels, présents dans toutes les cultures. Il y a donc des prémisses déterminantes fondamentales fondant cet état des choses communes à toutes les cultures.

L'ouvrage collectif « *De quelle couleur sont les blancs* »<sup>76</sup> montrent les multiples entrées pour aborder la question des races et du racisme. Parmi les contributions, nous retiendrons plutôt le questionnement de G. Noiriel qui préfère « *demandeur qui se pose cette question. Pourquoi ?* » ainsi que l'approche de Carole Reynaud-Paligot qui considère dans ce même ouvrage la « *construction de l'identité nationale et raciale* ». Aussi, pour élaborer des scénarii plausibles à propos du racisme, nous mobilisons Carole Reynaud-Paligot, historienne spécialiste des processus de racialisation qui, dans un interview au journal Le Monde, dit « *Plutôt que d'essayer de définir le racisme, il faut regarder comment il se construit* ».<sup>77</sup>

Nous élaborons donc un scénario plausible de construction d'un racisme en respectant les étapes de construction présentées dans le chapitre *Élaboration de scénarios plausibles poussés par les affects* et en tenant compte des processus décrits par Carole Reynaud-Paligot.

Celle-ci définit le racisme « *en tant que processus de catégorisation et de hiérarchisation, porté par différents acteurs d'une société* ».<sup>78</sup> : « *S'il fallait toutefois apporter une définition du racisme, je dirais qu'il faut distinguer trois « étapes » : la catégorisation, la hiérarchisation et l'essentialisation. La catégorisation consiste à mobiliser des catégories (religieuses, sociales, culturelles) qui circulent au sein d'une société. Cette catégorisation s'accompagne de stéréotypes, souvent dépréciatifs* ».

Au moins, au 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle, « *on observe deux contextes propices : le colonialisme et le nationalisme* ». Chacun de ces contextes nous suggère les prémisses fondamentales de tout processus de racialisation.

« *Le contexte colonial engendre un rapport de domination, où le dominant dévalorise celui qu'il veut dominer* ». Ce désir de domination peut être économique, politique, culturel, etc... Le discours qui accompagne cette domination est souvent sur le registre des « *races inférieures* ». Compte tenu de l'histoire des colonies, depuis la découverte des Amériques, nous privilégions le désir de domination économique<sup>79</sup> de la part des dominants (ex : roi d'Espagne finançant les expéditions de C. Colomb) qui procède du désir de s'associer ([thèse \(2-a\)](#)) poussé par des « *nécessités de la nature* » ([thèse \(5-a\)](#)) avec un énoncé moral « *chacun pour moi* ». De nos jours, ce désir existe toujours et pousse à bien des colonisations ou des impérialismes de fait. Il peut s'y ajouter aussi de la part des dominés de ces pays dominants, poussés par la crainte que des populations ou des régions ainsi « *colonisées* » soient mis en concurrence avec elles, un rejet de celles-ci, rejet mobilisant les mêmes discours de dépréciation.

76 Laurent Sylvie, Leclère Thierry, *De quelle couleur sont les blancs ?* Des « petits Blancs » des colonies au « racisme anti-Blancs ». La Découverte, « Cahiers libres », 2013, 300 pages. ISBN : 9782707175588. URL : <https://www.cairn.info/de-quelle-couleur-sont-les-blancs--9782707175588.htm>

77 Propos recueillis par Cécile Bouanchaud Publié le 26 juin 2020 à 16h24 - Mis à jour le 27 juin 2020 à 14h24

78 URL : [https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/26/plutot-que-d-essayer-de-definir-le-racisme-il-faut-regarder-comment-il-se-construit\\_6044314\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/26/plutot-que-d-essayer-de-definir-le-racisme-il-faut-regarder-comment-il-se-construit_6044314_3224.html)

79 Voir nos thèses générales [\(2-a\)](#), [\(5-a\)](#), [\(6-b\)](#), [\(7-4\)](#)

### article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

« Les idéologies nationalistes, quant à elles, reposent sur la survalorisation d'une soi-disant identité nationale et, en même temps, une dépréciation et un rejet des soi-disant cultures étrangères. Cette survalorisation est clairement mythique, elle suppose l'existence d'« habitants de souche », alors que tous les pays ont été confrontés à des brassages de populations ». Pour nous, ce qui pousse cette « survalorisation d'une soi-disant identité nationale et, en même temps, une dépréciation et un rejet des soi-disant cultures étrangères » ou du moins l'adhésion de biens des gens à ces idéologies est le désir d'appartenance, d'identité, ou la crainte qu'elles soient remises en cause ([thèse \(5-c\)](#)). Notons que ces désirs (d'appartenance, d'identité) ne poussent pas forcément à déprécier l'autre, mais à le considérer comme différent, intolérable et incompatible, incompatibilité rendant impossible une cohabitation<sup>80</sup>.

Nous retrouvons donc les prémisses primordiales rappelées au paragraphe *Choix des affections et affects les plus déterminants*. La connaissance de ces prémisses et de ceux qui les portent donnent des éléments de réponses aux questions de G. Noiriel (qui préfère « demander qui se pose cette question. Pourquoi ? ») mentionnées au début de ce paragraphe.

Des scénarii plausibles « émergence d'une racialisation » peuvent être envisagés à partir (a-) d'une situation de départ (ex : (1-) « coloniser » une contrée, (2-) immigration), (b-) de prémisses primordiales (ex : accumulation de richesses, désir ou crainte relatives à son appartenance, à son identité), et (c-) en décrivant un processus de racialisation en « trois « étapes » : la catégorisation, la hiérarchisation et l'essentialisation ».

Il n'est pas sûr que la catégorisation procède directement des prémisses déterminantes et des affects qui les poussent. Cette catégorisation peut n'être qu'instrumentale, un prétexte procédant de prémisses ne compromettant pas les prémisses déterminantes, pour, par exemple, emporter l'adhésion de la puissance de la multitude<sup>81</sup>.

Fondamentalement, toute classification<sup>82</sup>, catégorisation selon n'importe quelles critères (genre, « race », géographie, religion, quartier<sup>83</sup>, etc..) est poussée par des affects, des désirs (ex : comprendre les choses, s'identifier ou identifier d'autres, affirmer son appartenance ou celles d'autres, etc...), des « nécessités de la nature » (ex : pour une certaine division du travail), des affections telles l'imitation des affects et la puissance de la multitude provoquant beaucoup d'affects (ex : appartenance, connivence, exclusion).

Pour considérer cela, nous pouvons mobiliser I.M. Young<sup>84</sup> dans son approche du genre comme structure sérielle, à savoir structurer, dont classifier, à priori et sans « nécessités de la nature » de nombreux sujets en fonction du genre, de la « race », de l'origine, ethnique, religion, etc...

La hiérarchisation procède de prémisses plutôt d'oppression et nous pouvons de nouveau mobiliser I.M. Young avec ses 5 visages de l'oppression<sup>85</sup> pour scénariser différentes façons d'acter une hiérarchisation (ex : absence de pouvoir, discrimination) et ce en relevant les discours qui légitiment celle-ci (discours de dépréciation mais pas que<sup>86</sup>).

Les prémisses peuvent conduire à des subsomptions, ex : classe bourgeoise et subsomption « marxiste » de « faire de l'argent », racisme et subsomption de privilège, de déclassification, de

---

80 Voir « Un racisme sans races Entrevue avec Étienne Balibar » dans « relations » Numéro 763, mars 2013.

81 Exemple : catégorisation fondée sur une prétendue mission civilisatrice alors que le désir qui pousse est d'ordre économique

82 Voir notre article (C-5) *Classes, classification et déclassification*.

83 Voir par exemple « Racial or Spatial Categorisations? A Focus on the French Setting » par Magali Bessone

84 Voir le paragraphe « Scénario général plausible d'association et d'institutionnalisation »

85 Voir le paragraphe « Patriarcat et domination masculine » dans lequel nous mobilisons déjà ces 5 visages de l'oppression.

86 Voir [https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/18/l-antiracisme-en-france-de-l-ideal-universaliste-aux-luites-categorielles\\_6043332\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/18/l-antiracisme-en-france-de-l-ideal-universaliste-aux-luites-categorielles_6043332_3224.html) et « privilège blanc » Peggy McIntosh White Privilege. Unpacking the Invisible Knapsack, 1989.



caractéristiques ou de rôles ou etc.... liée à race, religion (ex : rôle de banquiers dévolus aux juifs), et « naturellement » au sexe.

## **Immigrés-réfugiés en Europe**

Le projet de recherche européen Novamigra mobilise le cosmopolitisme moral pour aborder la question des immigrés-réfugiés en Europe. Compte tenu des drames parfois très médiatisés vécus par les immigrés-réfugiés, les affects poussant au cosmopolitisme moral peuvent être très intenses, à certains moments (ex : suite à des images « choc »).

Nous montrons néanmoins dans ces esquisses de scénarios plausibles que les affects des prémisses déterminantes présentées dans le tableau du chapitre *Méthode d'élaboration de scénarios « plausibles »*, que ce soit ceux éprouvés par les immigrés-réfugiés ou ceux éprouvés par les populations européennes et leurs gouvernements, sont également des affects intenses et beaucoup plus durables que ceux poussant au cosmopolitisme moral.

Le projet de recherche Novamigra mobilise le cosmopolitisme moral, dans le document « *Approaches to Cosmopolitanism. Review Essay on Their History, Analysis and Application to the EU* » :

*« Le cosmopolitisme repose sur l'idée de base que la position morale, politique et / ou juridique des humains ne devrait pas dépendre de leur appartenance culturelle et nationale, mais refléter leur statut moral en tant qu'êtres humains. »*

Selon Jocelyne Couture<sup>87</sup> les trois thèses (à propos du cosmopolitisme) sont les suivantes :

(1-) que le cosmopolitisme est un égalitarisme;

*Remarque : la prémisse inspirée par un désir d'égalitarisme n'est pas vraiment universelle. Dans quel référentiel cet égalitarisme est-il posé ? Droits fondamentaux ? Nécessités de sa nature ?*

(2-) que les obligations cosmopolitiques ont préséance sur les autres obligations morales, nommément celles qui découlent des rapports que nous entretenons avec autrui au sein de structures sociales limitées ;

*Remarque : les « rapports que nous entretenons avec autrui au sein de structures sociales limitées » sont fondées sur des prémisses poussées par des affects d'appartenance ou des affections relatives à l'imitation des affects et à la puissance de la multitude. Ces affects et affections, autant éprouvés par les autochtones européens que par les réfugiés-immigrés, sont d'une autre nature que des « obligations morales » et peuvent être beaucoup plus intenses et antagonistes que celles relatives à des « obligations cosmopolitiques », malgré la « préséance » décrétée de celles-ci.*

(3-) que l'objet premier de la justice cosmopolitique est l'individu sans égard au groupe ou à la collectivité auquel il appartient.

*Remarque : les affects poussés par les nécessités de sa nature ou par l'appartenance poussent au regroupement, à l'association et rarement à l'individualisme. Une justice individualisante perçue comme une remise en cause des prémisses relatives aux nécessités de sa nature, à l'appartenance, à l'imitation des affects et à la puissance de la multitude est très difficilement acceptable.*

Nos remarques montrent que s'en tenir à ces 3 thèses conduit à ignorer les prémisses les plus déterminantes résumées dans le tableau du paragraphe *Méthode d'élaboration de scénarios*

87 COUTURE, Jocelyne. *1. Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?* In : *Le cosmopolitisme : Enjeux et débats contemporains* [en ligne]. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2010 (généré le 09 juillet 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pum/7994>>. ISBN : 9791036501135. DOI: <https://doi.org/10.4000/books.pum.7994>.

### article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

« plausibles ». Cela est très problématique. Il ne peut y avoir de scénarios plausibles qui fassent une telle impasse sur ces prémisses les plus déterminantes en ne reposant que sur des prémisses issues du cosmopolitisme. La mobilisation effective de prémisses fondées sur le cosmopolitisme est subordonnée à l'hypothèse minimale d'affects antagonistes pas trop intenses provoquées par des affections relatives aux nécessités de la nature et à l'appartenance des populations européennes autochtones ET des réfugiés-immigrés.

Les scénarios plausibles, que ce soit pour expliquer le passé ou pour envisager l'avenir, doivent mettre en place des situations, proposer des discours, prendre en compte des affections relatives aux nécessités de la nature et au besoin d'appartenance de chaque groupe. Toutes ces affections provoquent des affects. C'est en considérant ces affects (type, intensité, durée) qu'il est possible d'envisager toute autre action, dont celles inspirées par une justice cosmopolitique.

Quelques exemples.

Si l'État, par ses organisations, actes, discours, est perçu comme protecteur et solidaire en ce qui concerne la prise en compte des nécessités de la nature de chacun, alors la population acceptera de cohabiter avec une nouvelle population qu'elle perçoit comme elle, désirant comme elle plus de protection et de solidarité.

Par contre, si l'État, par ses organisations, actes, discours, est perçu comme peu protecteur et solidaire et adepte du chacun pour soi en ce qui concerne la prise en compte des nécessités de la nature de chacun, alors la population ne sera vraiment pas très rassurée à devoir cohabiter avec une nouvelle population qu'elle perçoit comme elle, désirant certes comme elle plus de protection et de solidarité mais prête à tout pour s'en sortir seule.

*Remarque : un État qui, pour ses propres citoyens, ne développe pas une politique sociale soucieuse des plus fragiles a des prémisses qui à priori ne conduisent guère à accueillir les immigrés-réfugiés. Un accueil a pourtant été réalisé de fait, sans intervention de l'État ou celui-ci laissant faire par des pays (ex : U.K. et USA ces dernières années) dans lesquels il était assez facile de s'installer avec un travail au noir ou un contrat précaire, au bénéfice des employeurs et bénéficiaires et au grand dam des populations locales lorsque les emplois plus stables se raréfient, obligeant celles-ci à se tourner elles aussi vers ces emplois précaires et à rejeter l'étranger<sup>88</sup>.*

De même, si l'État a un fort discours identitaire et d'appartenance, auquel une bonne partie de la population adhère assez facilement compte tenu de ses propres prémisses d'appartenance, et si de plus les immigrés-réfugiés susceptibles d'arriver sont également perçus comme ayant également de telles prémisses, alors les affects éprouvés de part et d'autres (ex : crainte de perdre son identité) poussent à rejeter tout accueil d'une part, et à un comportement communautaire d'autre part.

Toutes ces considérations montrent qu'il est nécessaire d'établir les prémisses déterminantes préalables d'un État et de sa population pour favoriser des prémisses favorisant une justice cosmopolitique envers les immigrés-réfugiés.

---

88 Une des causes du BREXIT en UK

## Thèses communes de nos différentes approches

Les prémisses de l'[article \(B-2\)](#) permettent de poser des thèses sur lesquelles repose l'ensemble des articles qui sont proposés, thèses qui valent pour chacun, aussi bien pour des individus ou des organisations objets d'une recherche que pour des chercheurs qui sont partie prenante de ces recherches. Ces thèses sont les suivantes :

(0-a) Les humains se perçoivent sous 2 attributs : (a-) le corps, (b-) la pensée selon 2 modes (sentiments et entendement) et c'est tout<sup>89</sup>.

(0-b) Les institutions humaines se perçoivent par (1-) tous les humains concernés par celles-ci, (2-) la pensée (sentiments et entendement) dite dominante qui inspire leurs organisations<sup>90</sup>.

(1-) la plupart des individus et organisations font des efforts pour persévérer dans leur être (conatus), désirent éprouver des sentiments de joie, appréhendent d'éprouver des sentiments tristes et recherchent ou évitent les affections qui les provoquent ;

(2-) à propos de toute chose et compte tenu de l'énoncé précédent, (a-) beaucoup d'individus sont poussés par leur affects à s'associer et donc nécessairement à se comprendre (sans forcément s'accorder), (b-) beaucoup d'individus et d'organisations désirent connaître, comprendre et se comprendre, prévoir, prédire, désirent alors être sous la conduite d'une raison, à savoir d'une connaissance du 2. genre, très mobilisée dans les sciences « dures », mais souvent aussi désirent s'appuyer sur ou se satisfont d'une connaissance du 1. genre, à savoir imagination et opinions<sup>91</sup> ;

(3-) beaucoup d'individus et d'organisations s'attachent à distinguer à propos de toute chose (a) ce qui est loi ou nécessité de la nature de cette chose et d'eux-même, et (b) ce qui est du fait d'institutions humaines à propos de cette chose. Ils acceptent de « faire avec » les affections procédant de (a), les affections procédant de (b) pouvant leur provoquer de multiples sentiments : adhésion, soumission, révolte, indignation selon leur ingenium<sup>92</sup> et les affections du moment ;

(4-) à propos de toute chose, chacun, dont le chercheur, désire construire SA raison<sup>93</sup> ou faire sienne une raison d'un autre, à savoir un édifice d'idées cohérentes, consistantes et pas trop incomplètes à propos de cette chose. Cela n'est possible que si, consciemment ou non, cet édifice d'idées est fondé sur des prémisses qui, in fine, dérivent de ce qu'il perçoit comme nécessités de la nature de cette chose et ses propres nécessités ou sont poussées par ses sentiments, ses désirs ;

(5-) les prémisses les plus déterminantes sont poussées par des désirs (a) de persévérer dans son être en étant libre-nécessaire pour satisfaire aux nécessités de sa nature, (b) de tenir compte de ce qui est perçu comme lois et nécessités de la nature<sup>94</sup>, (c) d'appartenance, de « sacré »<sup>95</sup>, de droits fondamentaux, d'estime sociale, d'énoncés moraux inspirant les associations (« chacun pour moi », « chacun pour soi », « cohésion-

---

89 Spinoza, scolie E2-P21 : « *l'esprit et le corps, c'est un seul et même individu, que l'on conçoit tantôt sous l'attribut de la pensée, tantôt sous celui de l'étendue* »

90 Organisation écrite ou non : organigramme, routines, procédures, lois, etc.... cf *duality of structure* de A. Giddens *The Constitution of Society* (1984) - (La Constitution de la société, publié en France par les Presses Universitaires de France)

91 Ces « connaissances » peuvent être fondées sur des préjugés, des prénotions (Durkheim), des doxa (Bourdieu). Y.N. Harari (dans SAPIENS) mentionne les « fictions », les « mythes » dans lesquels il inclut « *Légendes, dieux et religions* » mais également « *droits de l'homme, lois, justice, sociétés anonymes à responsabilité limitée* » !

92 « *L'ingenium pourrait se définir comme un complexe d'affects sédimentés constitutifs d'un individu, de son mode de vie, de ses jugements et de son comportement* » (p. 99) in Chantal Jaquet, *Les trans-classes ou la non reproduction*, PUF 2014 ;

93 Voir également L'idée de « subjectivités multiples et diverses » de Ernesto Laclau

94 Ex : pouvoir jouir de biens et de services est perçu comme une nécessité de sa nature ; produire et mettre à disposition des bien et des services est également perçu comme une nécessité de la nature, nécessité à assumer par la société.

95 C'est la puissance des diverses multitudes qui dicte les signes d'appartenance et d'identité et ce qui est sacré. Ils sont donc changeants et peuvent être grandement influencés ou même dictés par ceux qui captent cette puissance de la multitude (médias, leaders, etc.). Les signes d'appartenance et d'identité peuvent être perçus différemment par les uns et les autres, ex : le voile est perçu comme un signe d'appartenance à la communauté des croyants par les musulmans mais peut être perçu comme un signe de soumission de la femme à l'homme par celles et ceux n'appartenant pas à cette communauté. Voir [article \(B-2\)](#)

## article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

solidarité » ; « justice sociale »<sup>96</sup>, « mérite »)

(6-) les raisons pour toute chose étant possiblement multiples, car fondées sur des prémisses différentes voir incommensurables, (a-) le « vrai » ou le « faux », le « bon » ou le « mauvais »<sup>97</sup>, le « juste » ou l'« injuste », etc... ne se conçoivent que fondés sur les prémisses d'une raison souhaitée<sup>98</sup>, (b-) tout « accord » n'est pas forcément fondé sur la raison (délibération habermassienne) mais peut être le résultat de toutes sortes d'affections, dont des rapports de force contraignants ou des manipulations et considérations affectives, en particulier lorsque la raison des uns se fondent sur des prémisses très déterminantes pour eux mais ignorées ou bafouées par la raison des autres, autre raison fondée également sur des prémisses très déterminantes mais antagonistes ;

(7-) les sciences et institutions humaines inspirées par des raisons, des édifices d'idées qui se tiennent, à savoir assez cohérents, consistants et complets, reposent donc sur des prémisses, énoncés déclaratifs et performatifs<sup>99</sup>, qui sont dominantes. Ceux concernés par ces sciences et institutions peuvent avoir d'autres raisons fondées sur d'autres prémisses et une raison majoritaire à propos d'une chose, d'une institution, n'est pas forcément la dominante.

(7-1) Dans les sciences dures, lesquelles reposent sur des édifices d'idées qui se tiennent dont la plupart des prémisses procèdent de ce qui est perçu par beaucoup comme lois ou nécessité de la nature de la chose étudiée (ex : existence ou non de la chose, du phénomène), les consensus et « accords » dits « objectifs » ou « réalistes » sont assez courants.

(7-2) Dans les sciences humaines et à propos d'une chose, les prémisses posées (ex : concepts, auteurs de référence) peuvent être assez différentes pour que des écoles, des chapelles, des courants plus ou moins antagonistes coexistent plus ou moins pacifiquement.

(7-3) A propos de toute chose de la vie sociale (ex : production de biens et de services, gouvernement, communauté d'origine, quartier), les prémisses fondant les organisations et celles fondant l'entendement et les conduites des personnes concernées (ex : employés, clients, citoyens, membre d'une communauté, voisins) peuvent conduire à des accords par consensus ou par recoupement aussi bien qu'à des conflits<sup>100</sup> en particulier quand les nécessités de la nature des uns sont ignorés ou compromis par les prémisses des autres ou des organisations et ce qu'elles dictent (ex : lois, traditions, etc...).

(7-4) Un État (et plus généralement toute organisation, institution, entreprise, ...), dont les prémisses sont par définition celles qui dominent au sein de celui-ci, soucieux avant tout de persévérer dans son être, est souvent poussé à tenir compte de la loi naturelle selon Spinoza<sup>101</sup>, à savoir « *autant il a de puissance, autant*

---

96 Que ce soit la justice de Leibniz (*Méditation sur la notion commune de justice, 1702*): « [...] la justice est une volonté constante de faire en sorte que personne n'ait raison de se plaindre de nous. », celle de J.S. Mill (thèse utilitariste : est juste ce qui est bénéfique au plus grand nombre) ou celle de J. Rawls (est juste ce qui privilégie le plus le plus défavorisé)

97 Scolie de E3-P39 : « *Par bien, j'entends ici tout genre de joie, et, de plus, tout ce qui conduit à celle-ci, et principalement ce qui satisfait un désir; quel qu'il soit ; par mal, d'autre part, tout genre de tristesse, et principalement ce qui frustré un désir. Nous avons, en effet, montré plus haut (dans le scolie de la proposition 9) que nous ne désirons nulle chose parce que nous jugeons qu'elle est bonne, mais, au contraire, que nous appelons bon ce que nous désirons ; et conséquemment ce que nous avons en aversion, nous l'appelons mauvais. C'est pourquoi chacun, d'après son propre sentiment, juge ou estime ce qui est bon, ce qui est mauvais, ce qui est meilleur, ce qui est pire, et enfin ce qui est le meilleur ou ce qui est le pire* ». Parmi les prémisses de toute raison, il y a celles poussées par les désirs et c'est sous la conduite de sa raison que chacun juge et essaye d'obtenir ce qu'il désire.

98 En accord avec Spinoza E3-P9 scolie : « *Il est donc établi par tout cela que nous ne faisons effort vers aucune chose, que nous ne la voulons, ne l'appétons ni ne la désirons, parce que nous jugeons qu'elle est bonne ; mais, au contraire, que nous jugeons qu'une chose est bonne, parce que nous faisons effort vers elle, que nous la voulons, l'appétons et la désirons* » (Traduction de Guérinot). Pour Chantal Mouffe (*Le politique et ses enjeux*, p.35) La distinction du juste et de l'injuste doit se comprendre dans une « *tradition donnée, avec l'aide des standards qui sont fournis par cette tradition* ». Avec notre thèse, ces « standards » s'expriment dans des raisons, des édifices d'idées qui se tiennent partagées par une société et constituant une partie de ses « *traditions* ».

99 Voir dans article (A-1-) les énoncés déclaratifs et les énoncés performatifs (selon John L. Austin dans *Quand dire c'est faire*), les énoncés déclaratifs procédant de ce qui est perçu comme nécessité de la nature, les énoncés performatifs étant ceux poussés par les sentiments, les désirs, les volitions.

100 Voir Habermas, Rawls, Mouffe, Marx, etc..

101 Spinoza, T.P. 2-4 et T.P. 3-1 : « *le droit de l'État ou des pouvoirs souverains n'est autre chose que le droit naturel lui-même.. en d'autres termes, le droit du souverain, comme celui de l'individu dans l'état de nature, se mesure sur sa puissance.* »

### article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

*il a de droit* ». Autant à l'intérieur qu'à l'extérieur il se fondera sur cette prémisse pour obtenir un « accord ».

(7-5) Pour aboutir ou non à un « accord », les sentiments du moment peuvent largement prendre le pas sur les sentiments sédimentés et sur les prémisses, dont les convictions, en particulier lorsqu'il y a « imitation des affects » (avec ses proches, son conjoint) ou « puissance de la multitude » (vote à main levée, imperium d'une autorité ayant capté cette puissance de la multitude). Cela est à prendre en compte pour les sciences dures et les sciences humaines, mais surtout pour les raisons de tout un chacun à propos de toute chose du quotidien étudiée par le chercheur.